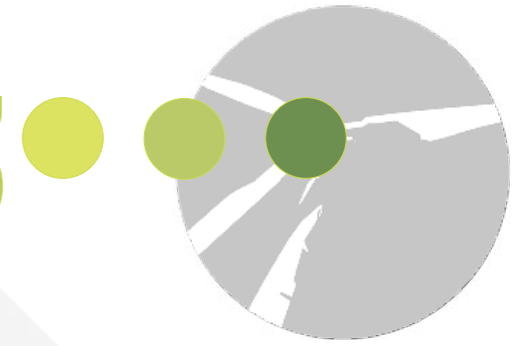


PM 4 - D69 depuis Monplaisir (hameau d'Origny-Ste-Benoîte)



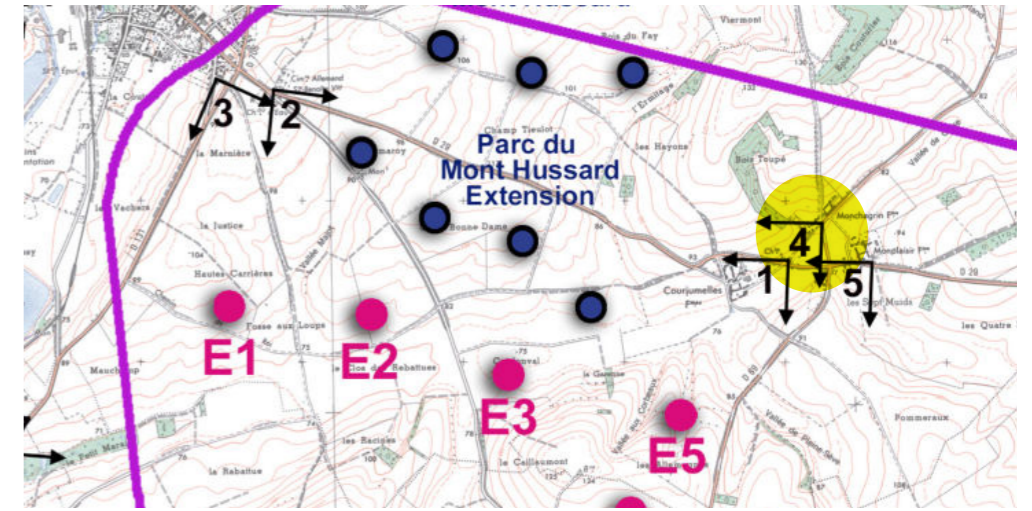
VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



projet Stes Yolaine et Benoîte

PM 4 bis - D69 depuis Monchagrin (hameau d'Origny-Ste-Benoîte)

La prise de vue à feuilles tombées depuis ce point de vue ne change pas le niveau d'impact fort à modéré évalué avec les arbres en feuilles.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 278° RECADRÉ À 200°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 1.4 KM (E5)



ÉTAT INITIAL 200°

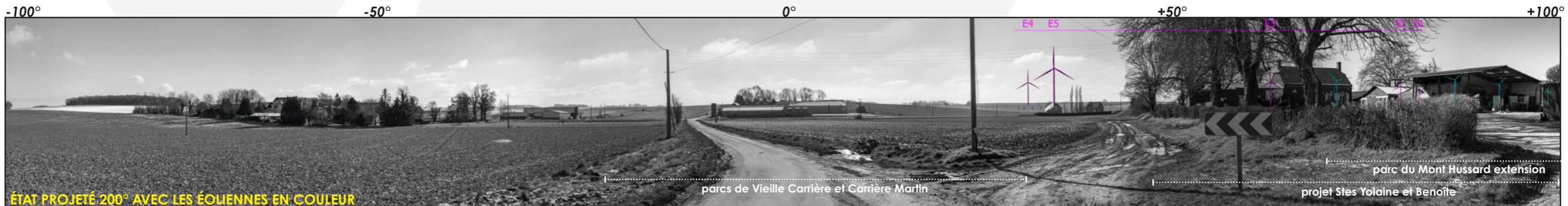


ÉTAT PROJETÉ 200°

parc de Vieille Carrière

CADRAGE 50°

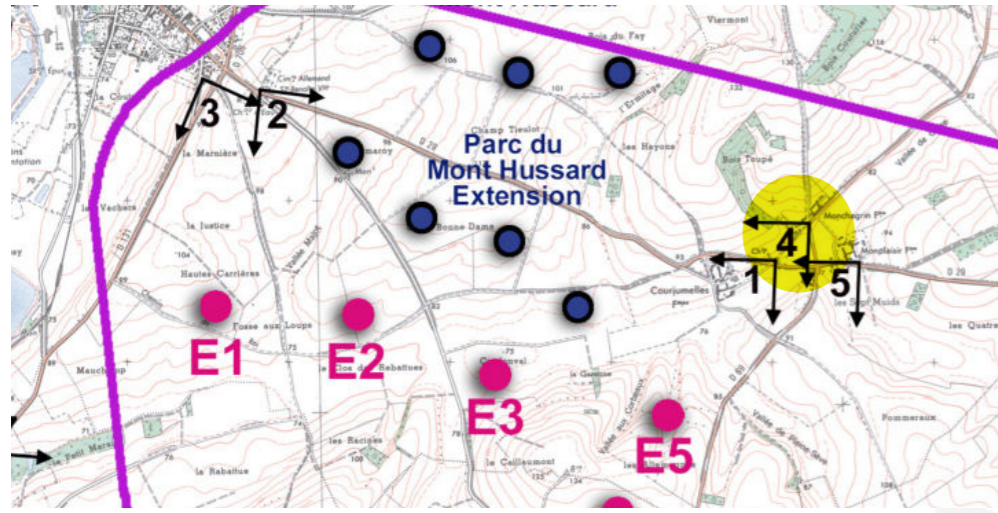
projet Stes Yolaine et Benoîte



ÉTAT PROJETÉ 200° AVEC LES ÉOLIENNES EN COULEUR

parcs de Vieille Carrière et Carrière Martin

parc du Mont Hussard extension
projet Stes Yolaine et Benoîte



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°

PM 4 bis - D69 depuis Monplaisir (hameau d'Origny-Ste-Benoîte)



E4 E5

parc du Mont Hussard extension

projet Stes Yolaine et Benoîte

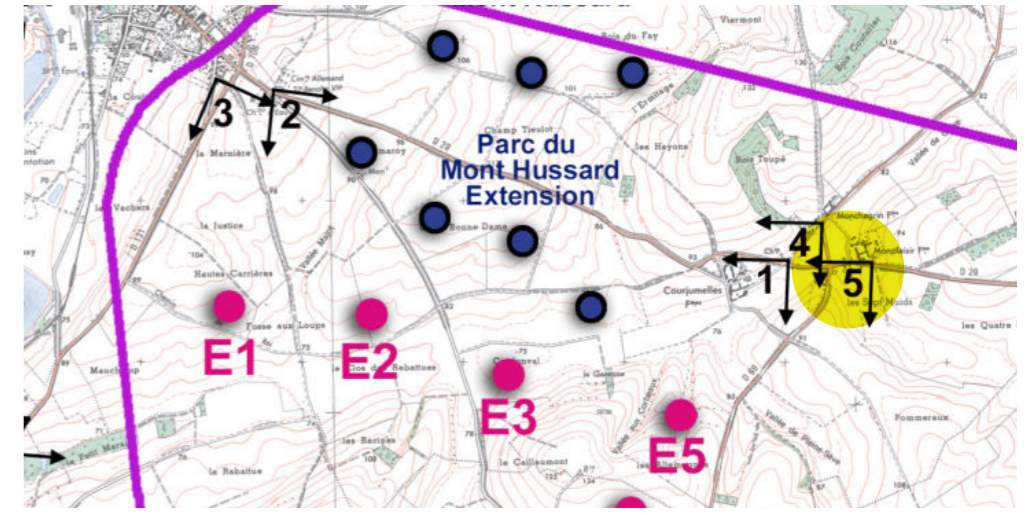


PM 5 - D29 en frange sud de Monplaisir en direction de Courjumelles

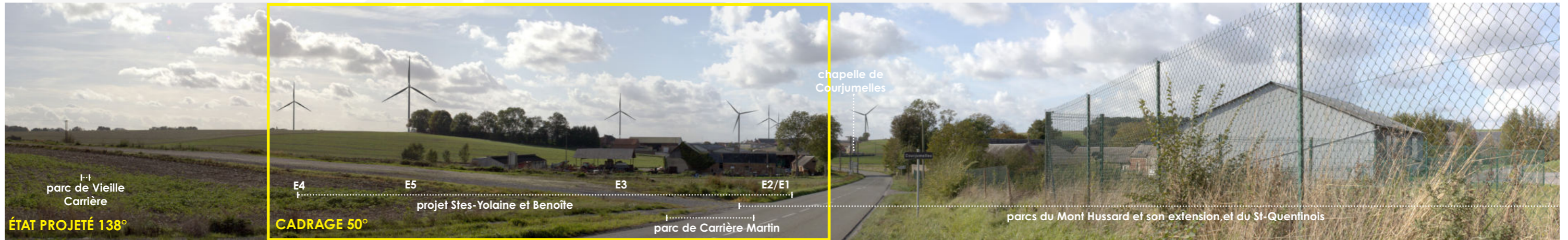
JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Courjumelles, Monchagrain et Monplaisir (hameaux d'Origny-Ste-Benoîte) font partie des zones d'habitat les plus proches du projet. Ils sont desservis par la D29, un axe local reliant Origny-Ste-Benoîte à Hérie-la-Viéville. Le groupe de hameaux est principalement constitué de fermes peu ouvertes sur les plaines agricoles. Plusieurs points de vue ont été pris depuis ces hameaux. Ce photomontage est réalisé depuis la D29 en frange sud du hameau de Monplaisir.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet s'inscrit dans la continuité directe du parc du Mont Hussard et surtout de son extension qui marque l'arrière-plan du panorama des hameaux avec des effets de surplomb. Des covisibilités directes s'opèrent avec d'autres parcs plus lointains comme Carrière Martin et Vieille Carrière. Des interactions s'opèrent avec la chapelle de Courjumelles. Toutefois, celle-ci est déjà impactée par le parc du Mont Hussard.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Modéré au regard des impacts pré-existants avec le parc du Mont Hussard.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 138°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 1.5 KM (E5)



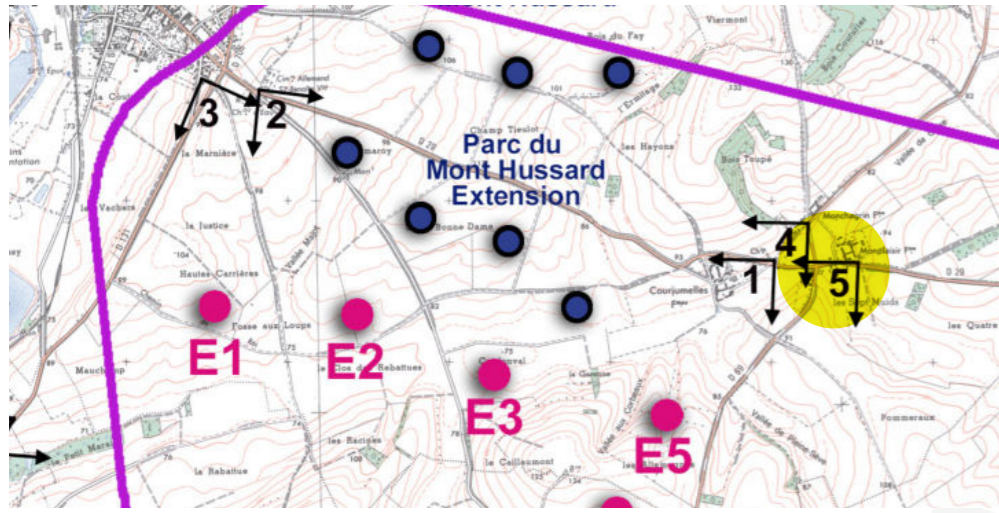
-50°

0°

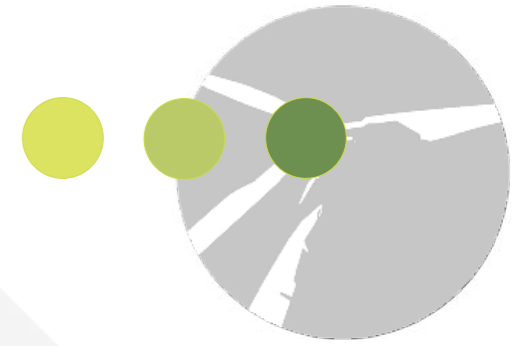
+50°



ÉTAT PROJETÉ 138° AVEC LES ÉOLIENNES EN COULEUR



PM 5 - D29 en frange sud de Monplaisir en direction de Courjumelles



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



E4

E5

E3

E2 E1

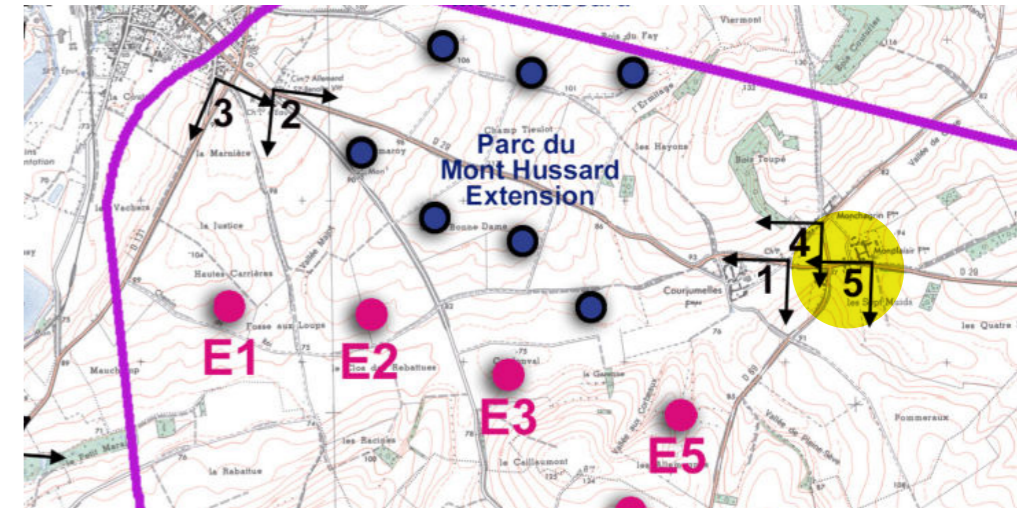
projet Stes-Yolaine et Benoîte

parc du Mont Hussard extension

parc de Carrière Martin

PM 5 bis - D29 en frange sud de Monplaisir en direction de Courjumelles

La prise de vue à feuilles tombées depuis ce point de vue ne change pas le niveau d'impact modéré évalué avec les arbres en feuilles.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 155°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 1.5 KM (E5)



ÉTAT INITIAL 155°

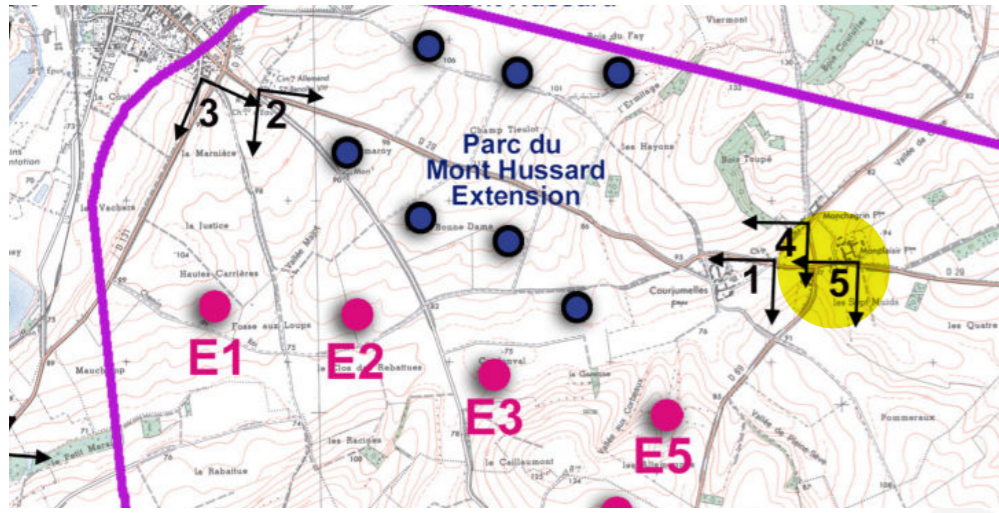


ÉTAT PROJETÉ 155°

CADRAGE 50°



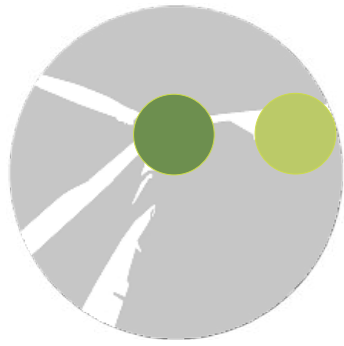
ÉTAT PROJETÉ 155° AVEC LES ÉOLIENNES EN COULEUR



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°

PM 5 bis - D29 en frange sud de Monplaisir en direction de Courjumelles



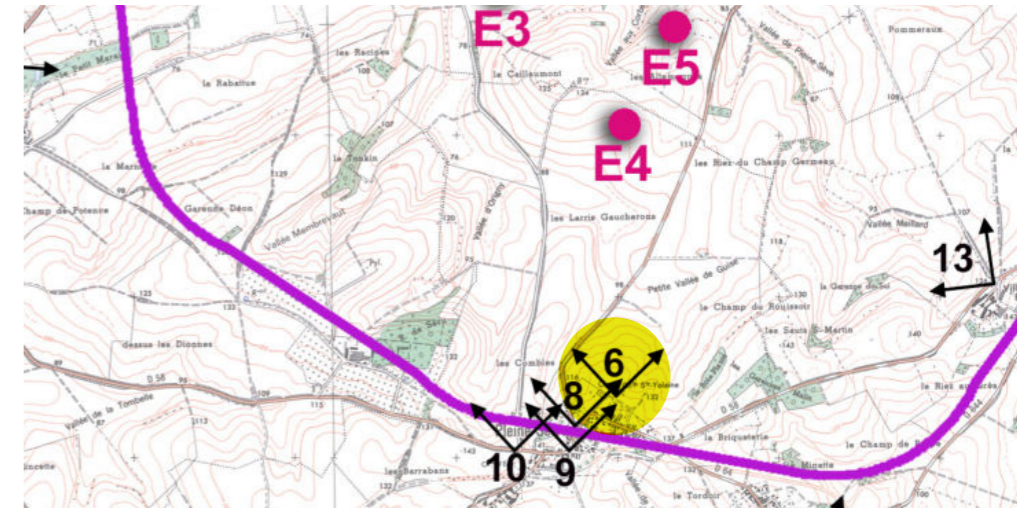


PM 6 - Chapelle Ste-Yolaine de Pleine-Selve

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Pleine-Selve fait partie de la première couronne des bourgs en prise directe avec le projet. La commune est implantée sur les hauteurs d'un micro-relief du plateau. Plusieurs points de vue ont été pris sur Pleine-Selve. Ce photomontage est réalisé depuis les franges nord du bourg où se trouve une chapelle isolée offrant un large panorama sur le paysage nord du secteur. Cette chapelle a été identifiée comme sensible aux rapports d'échelle avec l'éolien et elle constitue un belvédère et un lieu emblématique pour les habitants de Pleine-selve, en mémoire de Sainte Yolaine.

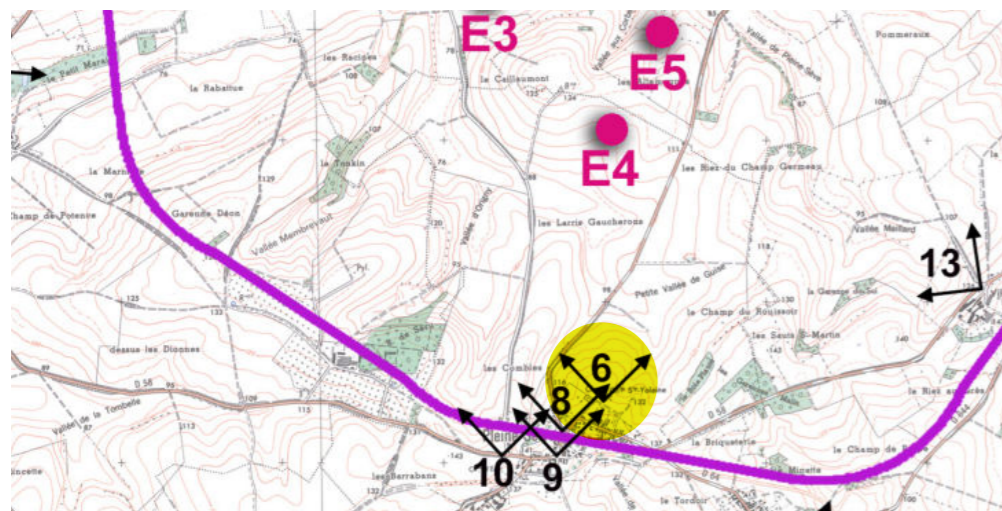
RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet s'inscrit dans la continuité directe des parcs du Mont Hussard et de son extension. Il vient renforcer la présence éolienne dans le panorama en se positionnant en avant-plan de ces parcs. On peut d'ailleurs noter que l'éolienne E4 est en covisibilité directe avec la chapelle et qu'elle génère un surplomb sur cette dernière. On peut toutefois noter que ce surplomb est atténué par la présence d'arbres en interface. D'autres covisibilités s'opèrent avec les parcs de Hauteville, Champ à Gelaine et avec le pôle éolien de Fontaine du Berger/Mutte/Puisieux-Clanlieu.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Fort à modéré au regard de la prégnance du projet dans la panorama et sur la chapelle, et compte tenu du contexte éolien pré-existant.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 138.7°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 1.66 KM (E4)





VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°

PM 6 - Chapelle Ste-Yolaine de Pleine-Selve



chapelle Ste-Yolaine

parcs du Mont Hussard et son extension, Champ a Gelaine, de Hauteville et Noyales

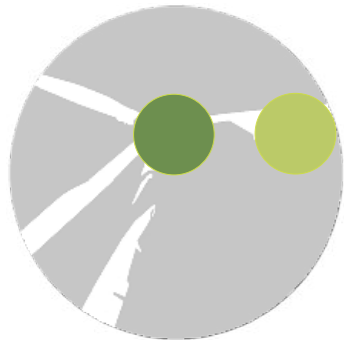
E3

projet Sfes-Yolaine et Benoîte

E4

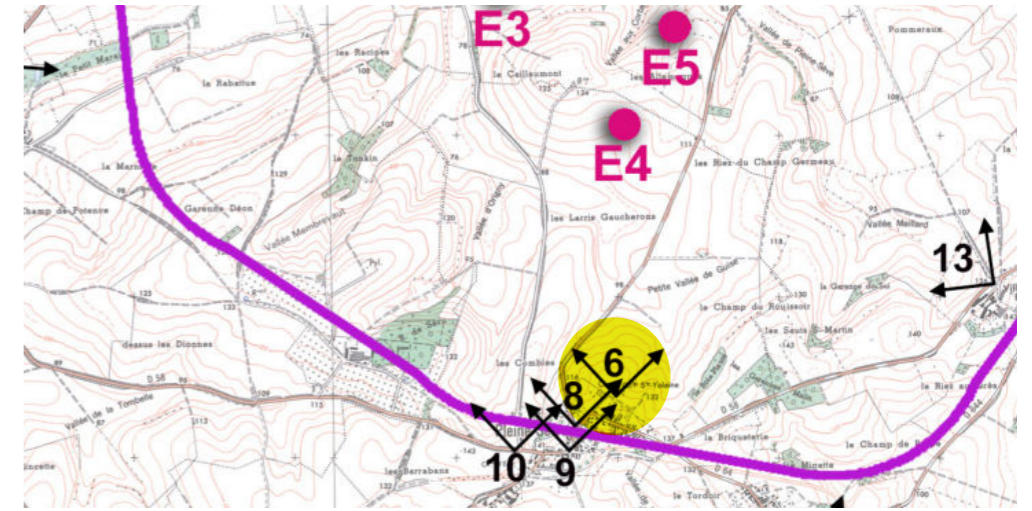
E5

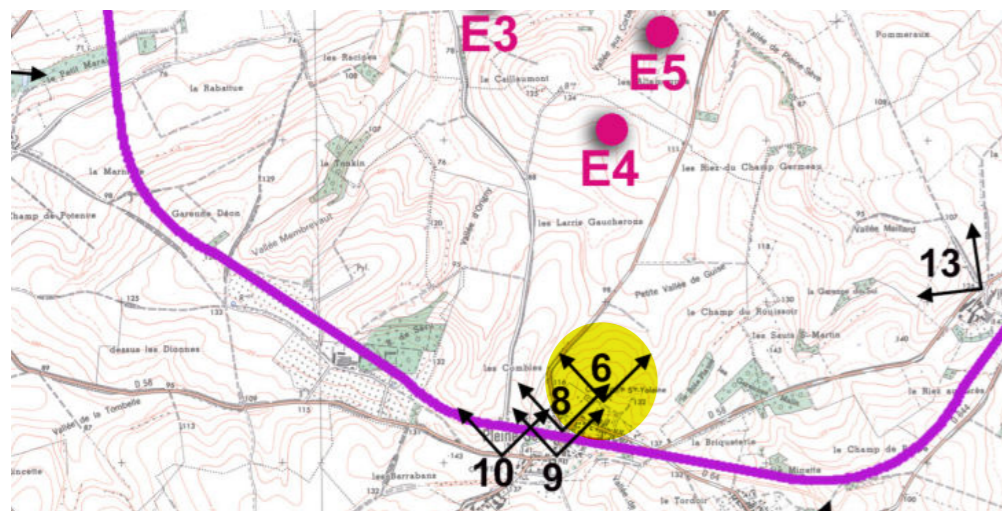
parc de Fontaine du Berger



PM 6 - Chapelle Ste-Yolaine de Pleine-Selve

L'ENTIÈRETÉ DU PROJET N'ÉTANT PAS VISIBLE DANS LA VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°, UN PANORAMA PLUS LARGE À 100° EST PRÉSENTÉ CI-CONTRE.
ELLE PERMET D'OFFRIR UNE VUE GLOBALE DU PROJET CORRESPONDANT À UNE VISION DYNAMIQUE ET ADAPTÉE POUR UNE IMPRESSION EN DOUBLE A3 POUR UNE PRÉVISUALISATION IN SITU .





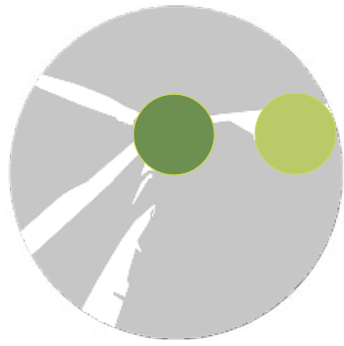
PM 6 - Chapelle Ste-Yolaine de Pleine-Selve



chapelle Ste-Yolaine

E5
projet Stes-Yolaine
et Benoîte

parcs de Fontaine du Berger, de la Mutte et de Puisieux-Clanlieu

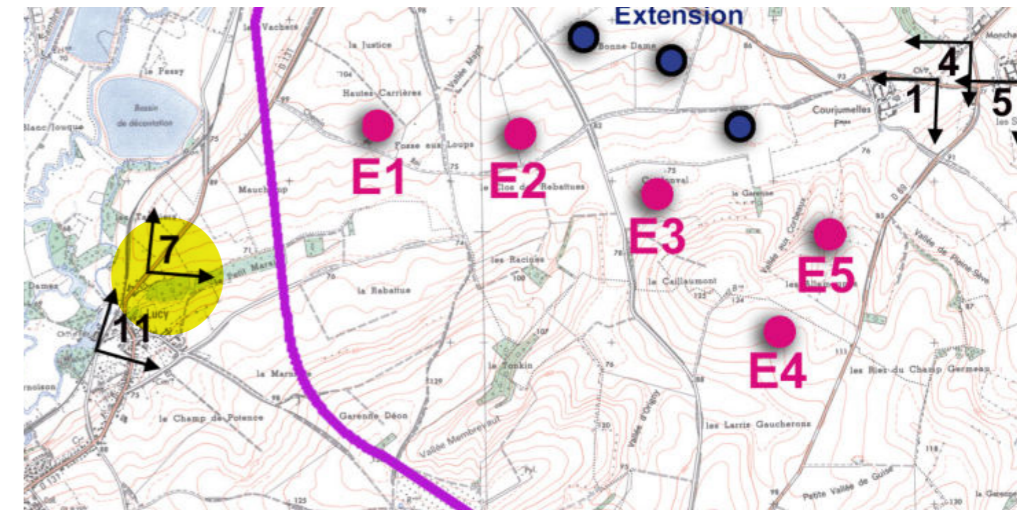


PM 7 - D131 en sortie nord de Lucy

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Lucy fait partie de la première couronne des bourgs en prise directe avec le projet. La commune est implantée dans la vallée de l'Oise. Elle est desservie par la D131, axe secondaire longeant le versant de la vallée, par un train touristique et par un chemin de randonnée. Le bourg compte un édifice protégé au titre des Monuments Historiques. Plusieurs points de vue ont été pris sur la commune. Ce photomontage est réalisé depuis la D131 en sortie nord de Lucy.

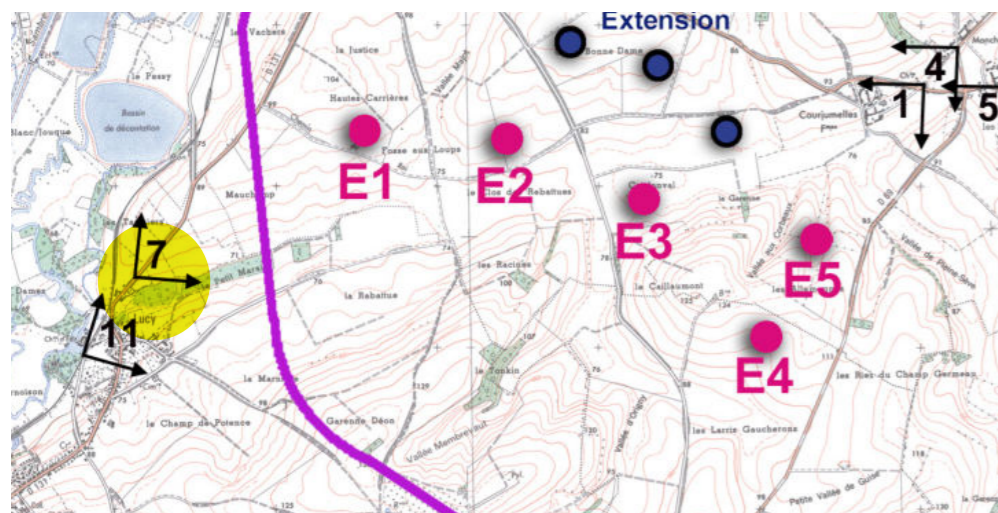
RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Deux éoliennes du projet émergent clairement du haut de versant en avant plan des parcs du Mont Hussard et de son extension. Toutefois, il ne génère pas d'effet d'écrasement par rapport au versant de la vallée. D'autres covisibilités s'opèrent avec le parc en arrière-plan de Fontaine du Berger.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Modéré au regard de la prégnance du projet en sortie de vallée mais sans écrasement visuel, et compte tenu du contexte éolien pré-existant.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 226° RECADRÉ À 200°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 1.71 KM (S2)





VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°

PM 7 - D131 en sortie nord de Lucy

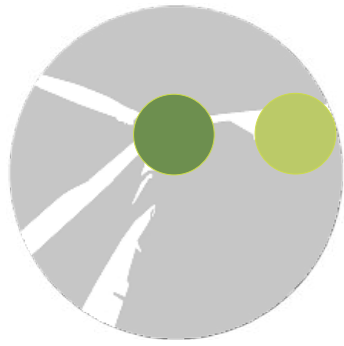


parcs du Mont Hussard et son extension, de la Mutte, Fontaine du Berger et Puisieux-Clanlieu

E1

E2

projet Stes-Yolaine et Benoîte

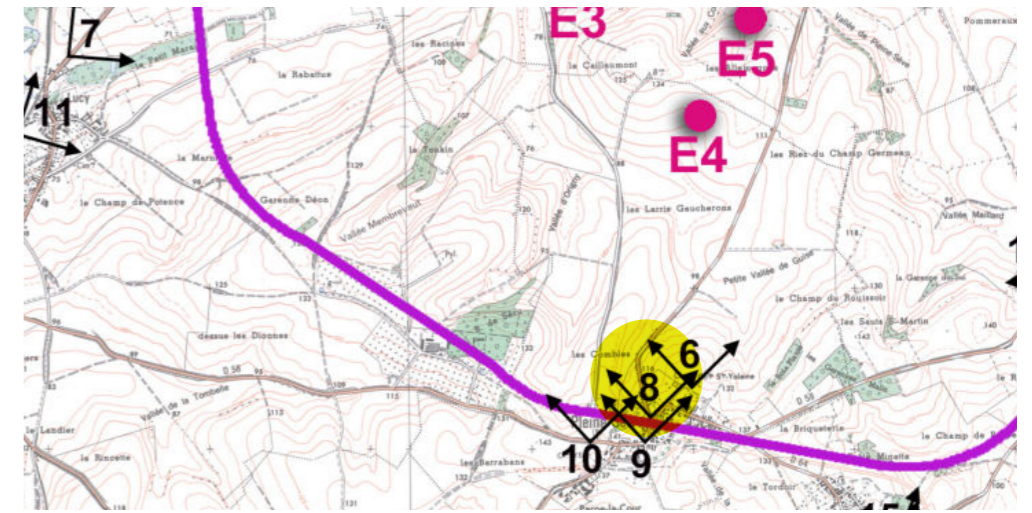


PM 8 - Centre-bourg de Pleine-Selve - Aux abords de l'église (MH)

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Pleine-Selve fait partie de la première couronne des bourgs en prise directe avec le projet. La commune est implantée sur les hauteurs d'un micro-relief du plateau. La commune compte un édifice protégé au titre des Monuments Historiques qui se trouve en centre-bourg. Plusieurs points de vue ont été pris sur Pleine-Selve. Ce photomontage est réalisé depuis les abords de l'église classée et dans l'axe de la D58 qui traverse le bourg.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet n'est pas visible depuis ce point de vue.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Nul (présence de filtres bâtis et arborés).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 231° RECADRÉ À 200°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 1.93 KM (E4)



ÉTAT INITIAL 200°



ÉTAT PROJETÉ 200°

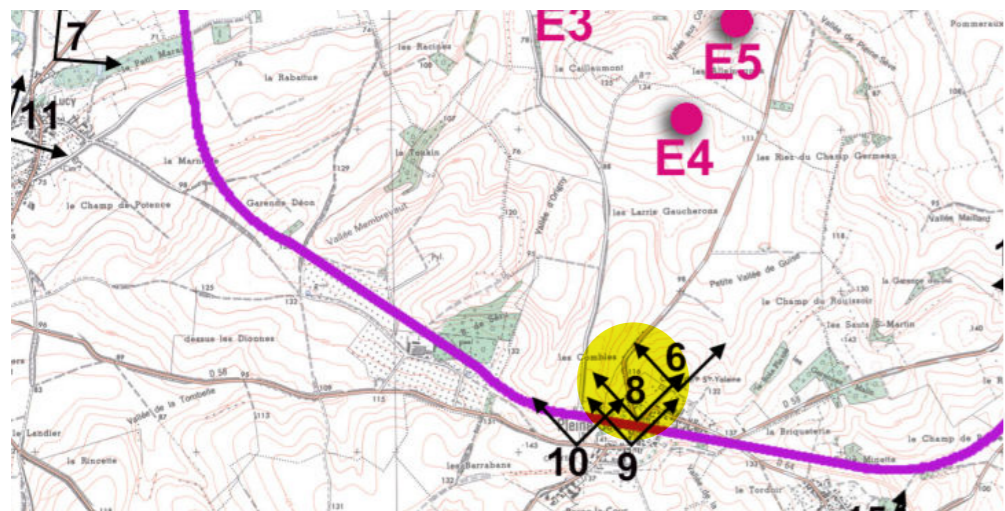
CADRAGE 50°

projet Stes Yolaine et Benoîte (non visible)



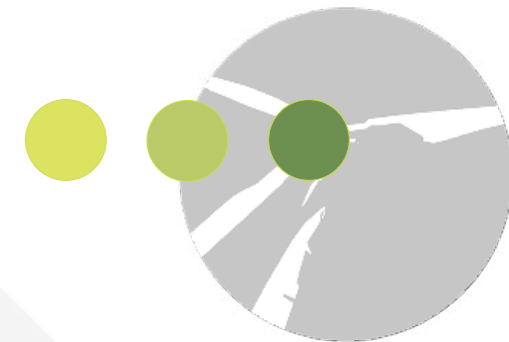
ÉTAT PROJETÉ 200° AVEC LES ÉOLIENNES EN COULEUR

projet Stes Yolaine et Benoîte
parcs du Mont Hussard et son extension, Champs à Gelaine, Mutte, Puisieux-Clanlieu et Fontaine du Berger

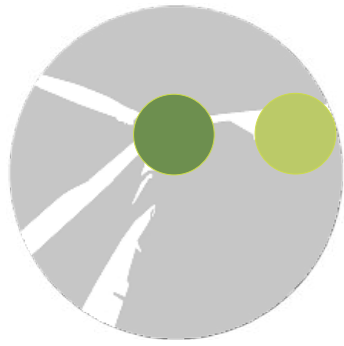


VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°

PM 8 - Centre-bourg de Pleine-Selve - Aux abords de l'église (MH)



projet Stes-Yolaine et Benoîte
(non visible)

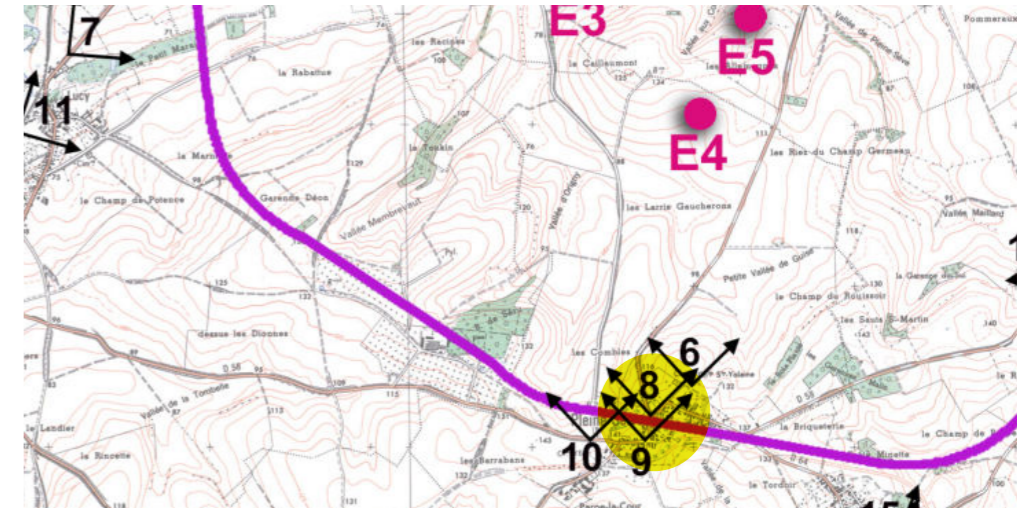


PM 9 - Pleine-Selve centre aux abords de la mare

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Pleine-Selve fait partie de la première couronne des bourgs en prise directe avec le projet. La commune est implantée sur les hauteurs d'un micro-relief du plateau. La commune compte un édifice protégé au titre des Monuments Historiques qui se trouve en centre-bourg. Plusieurs points de vue ont été pris sur Pleine-Selve. Ce photomontage est aussi réalisé depuis les abords de la mare mais il offre un panorama plus large que le PM9.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet n'est pas visible depuis ce point de vue (présence de filtres bâtis).

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Nul (présence de filtres bâtis).



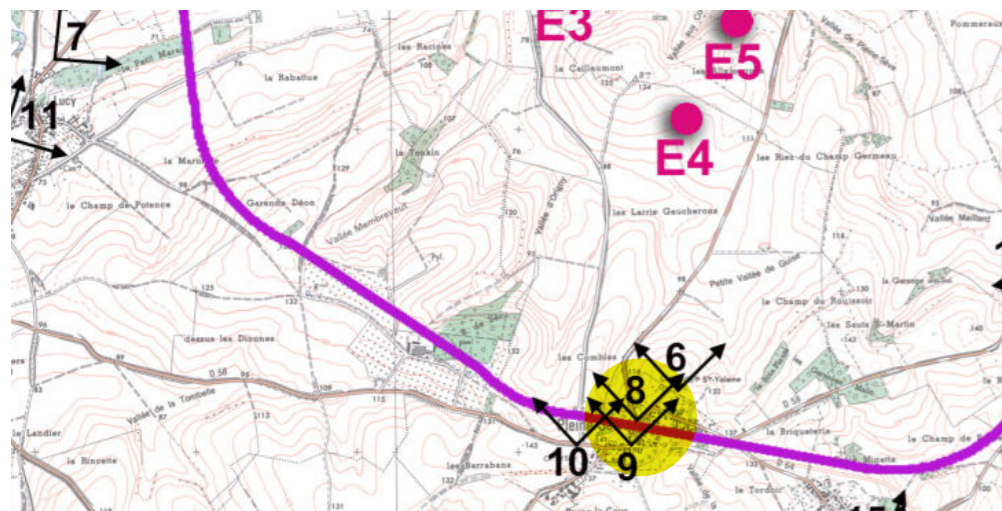
ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 234° RECADRÉ À 200°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 2.02 KM (E4)



projet Stes Yolaine et Benoîte (non visible)



parcs du Mont Hussard et son extension, Champs à Gelaine, Mutte, Puisieux-Clanlieu et Fontaine du Berger



PM 9 - Pleine-Selve centre aux abords de la mare



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



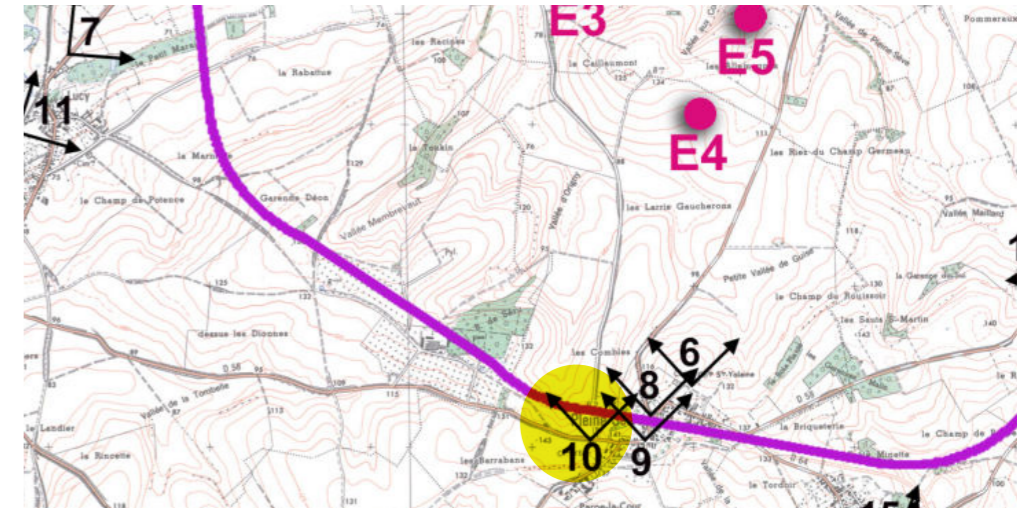


PM 10 - Depuis la D58 en sortie ouest de Pleine-Selve

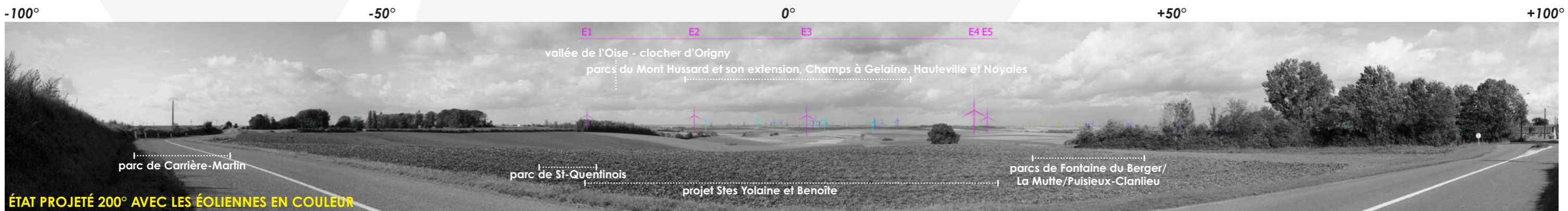
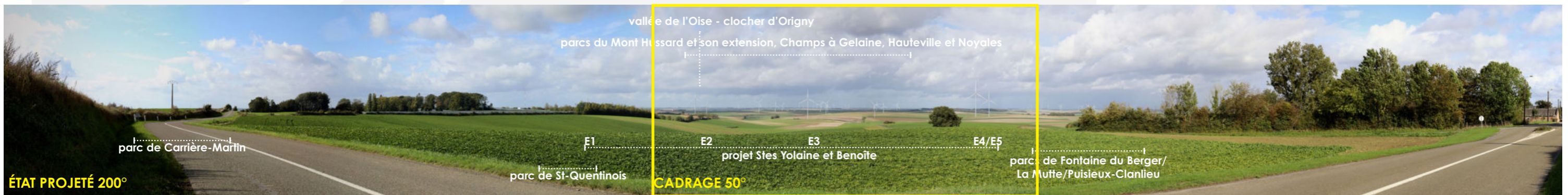
JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Pleine-Selve fait partie de la première couronne des bourgs en prise directe avec le projet. La commune est implantée sur les hauteurs d'un micro-relief du plateau. La commune compte un édifice protégé au titre des Monuments Historiques qui se trouve en centre-bourg. Plusieurs points de vue ont été pris sur Pleine-Selve. Ce photomontage réalisé sur la commune est pris en sortie de bourg depuis la D58. Le panorama s'ouvre sur le plateau ondulé du projet où la vallée de l'Oise se devine en toile de fond.

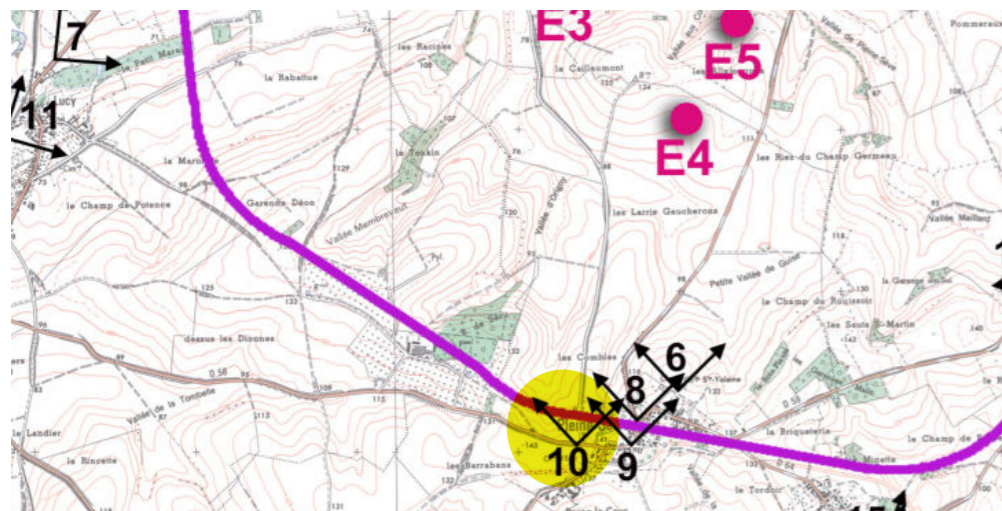
RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet marque le premier plan du panorama dans la continuité directe des parcs du Mont Hussard et de son extension. D'autres covisibilités s'opèrent avec le pôle éolien de Fontaine du Berger/La Mutte/Puisieux-Clanlieu et les parcs de Hauteville, St-Quentinois et Carrière Martin.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Modéré au regard du contexte éolien existant et du fait qu'il n'y ait pas d'interaction notable avec du patrimoine sensible (distance visuelle de la vallée).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 227° RECADRÉ À 200°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 2.1 KM (E4)

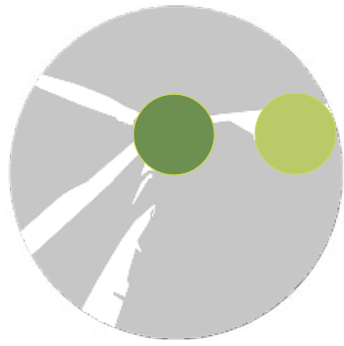




VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°

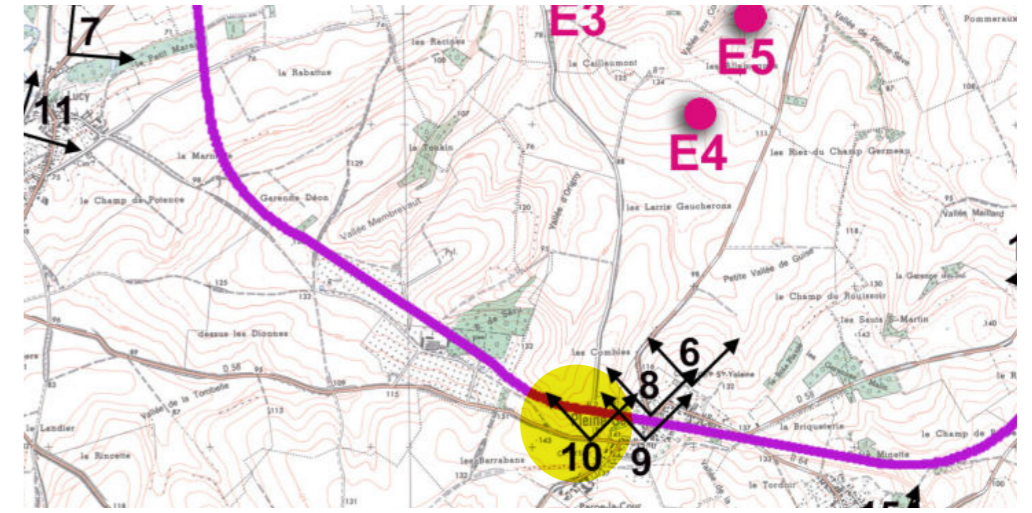
PM 10 - Depuis la D58 en sortie ouest de Pleine-Selve

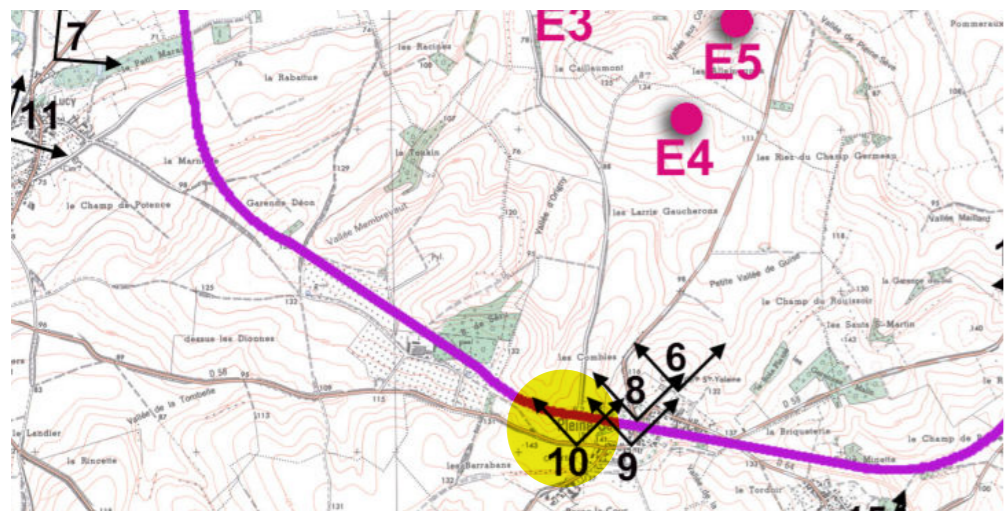




PM 10 - Depuis la D58 en sortie ouest de Pleine-Selve

L'ENTIÈRETÉ DU PROJET N'ÉTANT PAS VISIBLE DANS LA VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°, UN PANORAMA PLUS LARGE À 100° EST PRÉSENTÉ CI-CONTRE.
CE PANORAMA PERMET D'OFFRIR UNE VUE GLOBALE DU PROJET CORRESPONDANT À UNE VISION DYNAMIQUE ET ADAPTÉE POUR UNE IMPRESSION EN DOUBLE A3 POUR UNE PRÉVISUALISATION IN SITU .





PM 10 - Depuis la D58 en sortie ouest de Pleine-Selve



E3

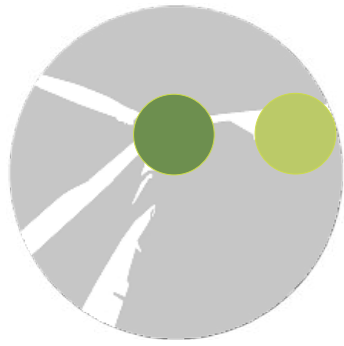
projet Stes Yolaine et Benoîte

E4

E5

parcs du Mont Hussard et son extension, Champs à Gelaine, Hauteville et Noyales

parcs de Fontaine du Berger/
La Mutte/Puisieux-Clanlieu

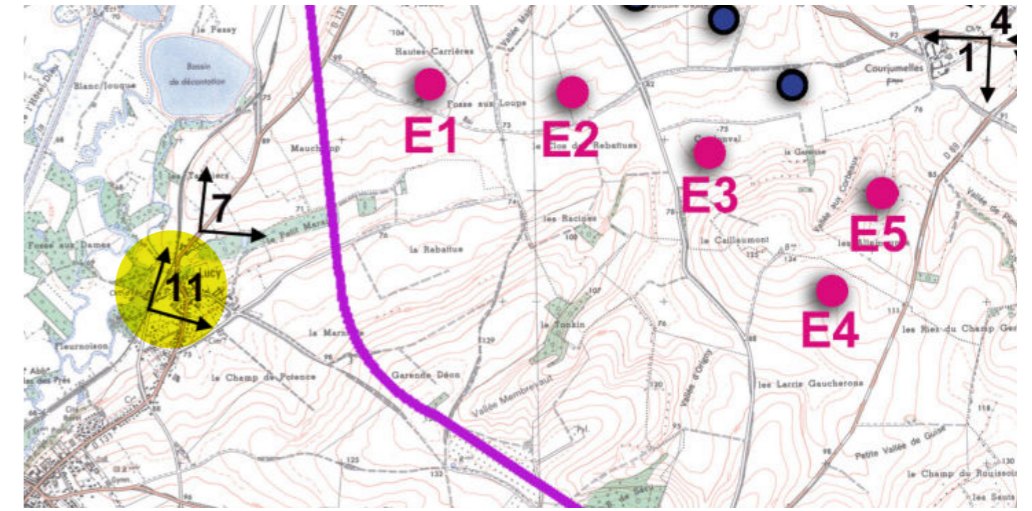


PM 11 - Depuis les abords du moulin de Lucy (MH)

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Lucy fait partie de la première couronne des bourgs en prise directe avec le projet. La commune est implantée dans la vallée de l'Oise. Elle est desservie par la D131, axe secondaire longeant le versant de la vallée, par un train touristique et par un chemin de randonnée. Le bourg compte un édifice protégé au titre des Monuments Historiques. Plusieurs points de vue ont été pris sur la commune. Ce photomontage est réalisé depuis la rue de la République bordant le site du moulin (MH).

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Deux éoliennes du projet émergent au-dessus du tissu bâti du bourg. Une covisibilité indirecte s'opère avec l'édifice protégé jusqu' alors exempt de perception sur l'éolien. Toutefois, on peut noter que les éoliennes ne génèrent pas de surplomb.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Modéré à faible au regard de la perception partielle du projet sans écrasement visuel sur le patrimoine ou l'habitat.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 168°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 2.18 KM (E1)



ÉTAT INITIAL 168°



ÉTAT PROJETÉ 168°

CADRAGE 50°

E1 E2
projet Stes Yolaine et Benoîte

-50°

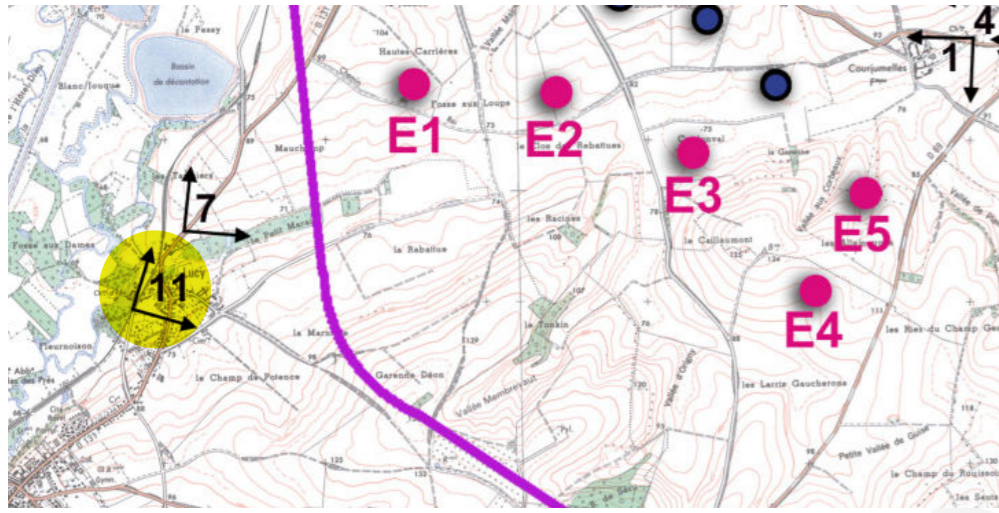
0°

+50°

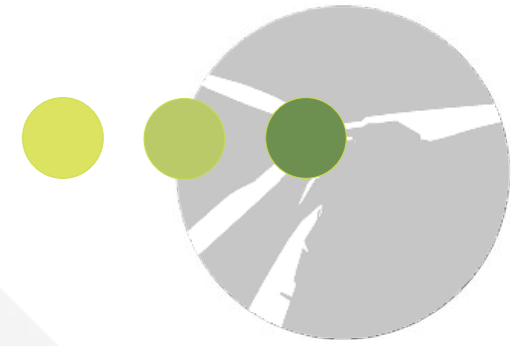


ÉTAT PROJETÉ 168° COULEUR AVEC AUTRES PROJETS DÉPOSÉS

E1 E2 E3 E5
projet Stes Yolaine et Benoîte
parcs du Mont Hussard et son extension + Champs à Gelaine



PM 11 - Depuis les abords du moulin de Lucy (MH)



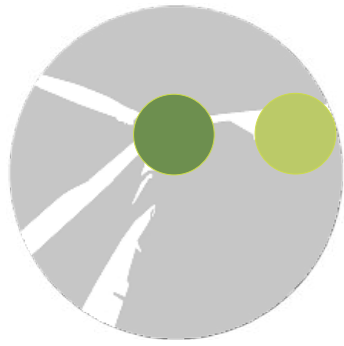
VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



E1

E2

projet Stes Yolaine et Benoîte

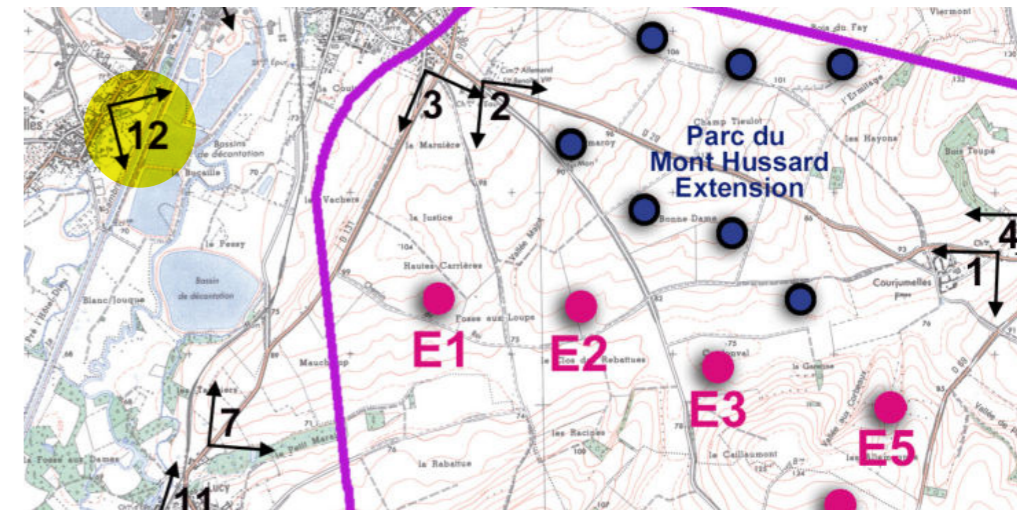


PM 12 - D589 sur la traversée de Thenelles

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : La commune de Thenelles s'inscrit dans le périmètre rapproché du projet. Elle est implantée sur le versant ouest de la vallée de l'Oise, tourné vers le projet. La commune est parcourue par un chemin de randonnée longeant le haut de versant et offrant un large panorama sur la vallée et sur le plateau du projet. Le point de vue est pris depuis le parvis de l'église offrant aussi un panorama.

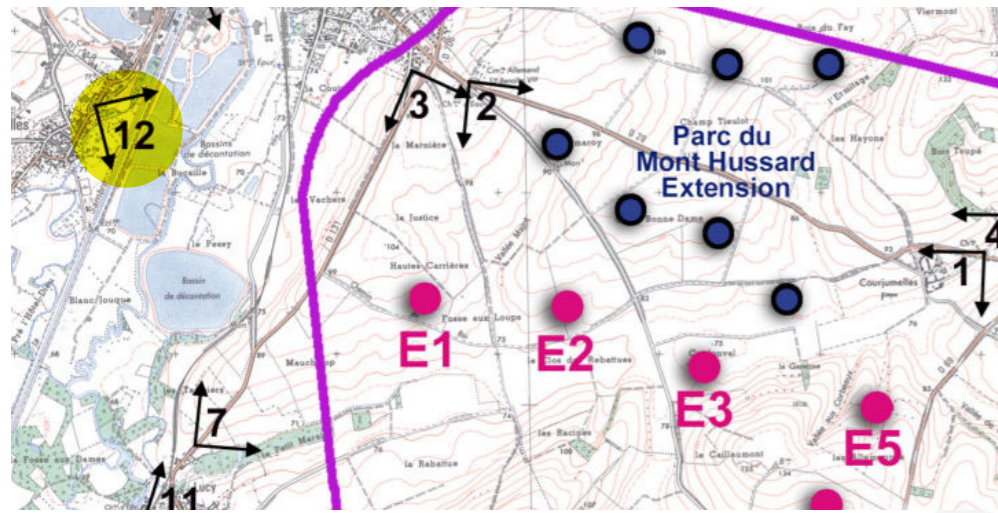
RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet est très partiellement visible (bout d'une pale).

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Faible à négligeable (filtres arborés et bâti).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 266° RECADRÉ À 200°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 2.31 KM (E1)





PM 12 - D589 sur la traversée de Thenelles



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



parc du Mont Hussard extension

projet Stes Yolaine et Benoîte

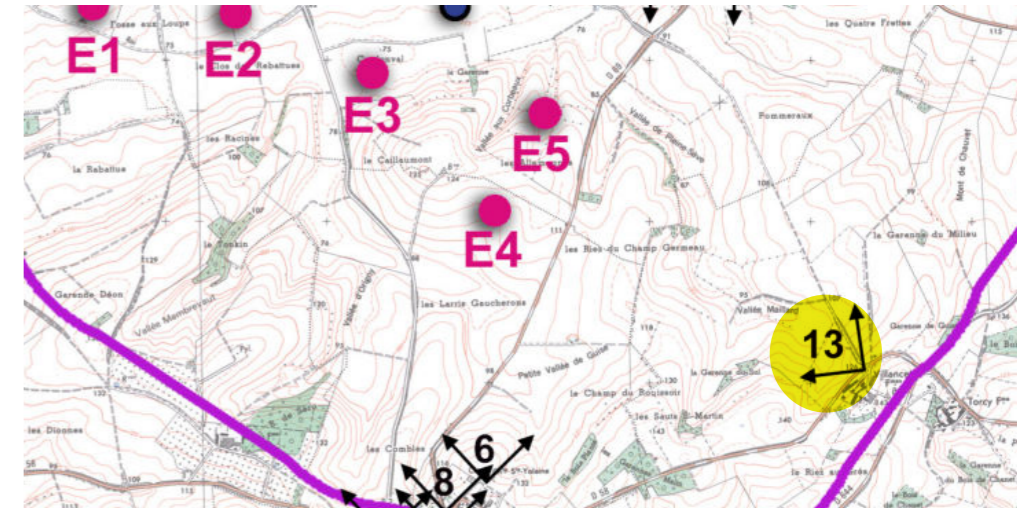


PM 13 - Villancet : depuis la D58 au nord du hameau

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Villancet est un hameau de Parpeville qui se trouve dans le périmètre immédiat de la ZIP. Il est constitué de deux fermes. L'une est protégée par ses dépendances et l'autre, le long de la D58 est moins protégée et tournée vers le projet.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet se positionne en premier plan des parcs du Mont Hussard et de son extension qu'il vient conforter. Les effets d'ondulations du plateau permettent de masquer les vues sur les autres hameaux du périmètre immédiat et donc évite tout phénomène de surplomb.

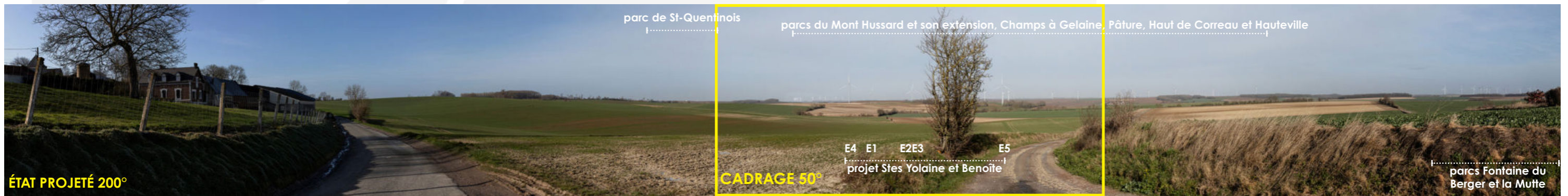
NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Modéré au regard de la proximité du projet dans le panorama mais sans générer de surplomb.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 219° RECADRÉ À 200°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 2.41 KM (E1)



ÉTAT INITIAL 200°

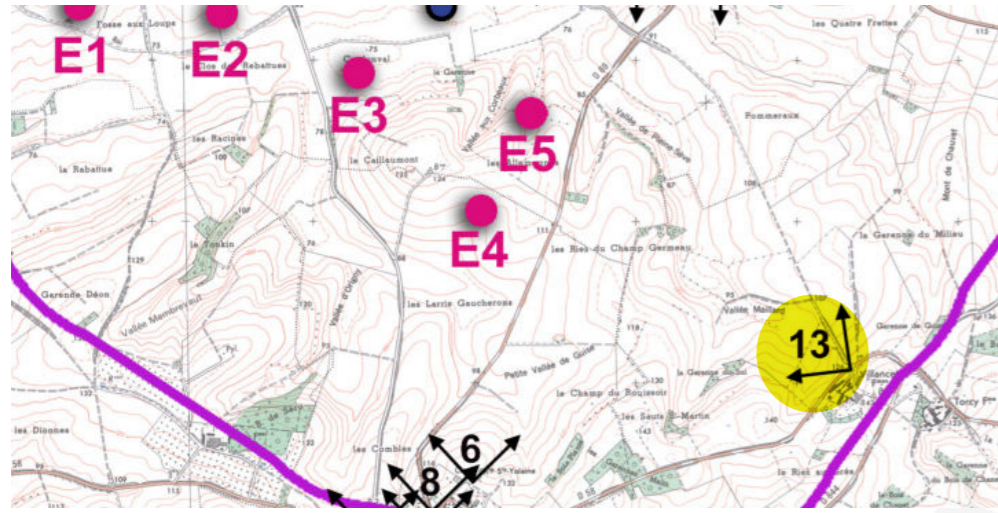


ÉTAT PROJETÉ 200°

CADRAGE 50°



ÉTAT PROJETÉ 200° AVEC LES ÉOLIENNES EN COULEUR



PM 13 - Villancet : depuis la D58 au nord du hameau

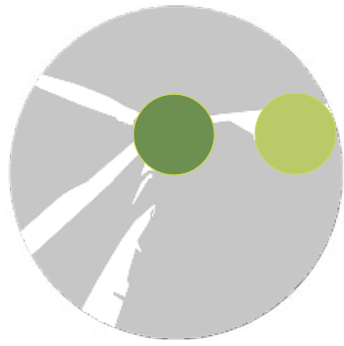


VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



parcs Champ a Gelaine, Mont Hussard, Pâtire, Haut de Correau et Hauteville

E4 E1 E2 E3 E5
projet Stes Yolaine et Benoîte

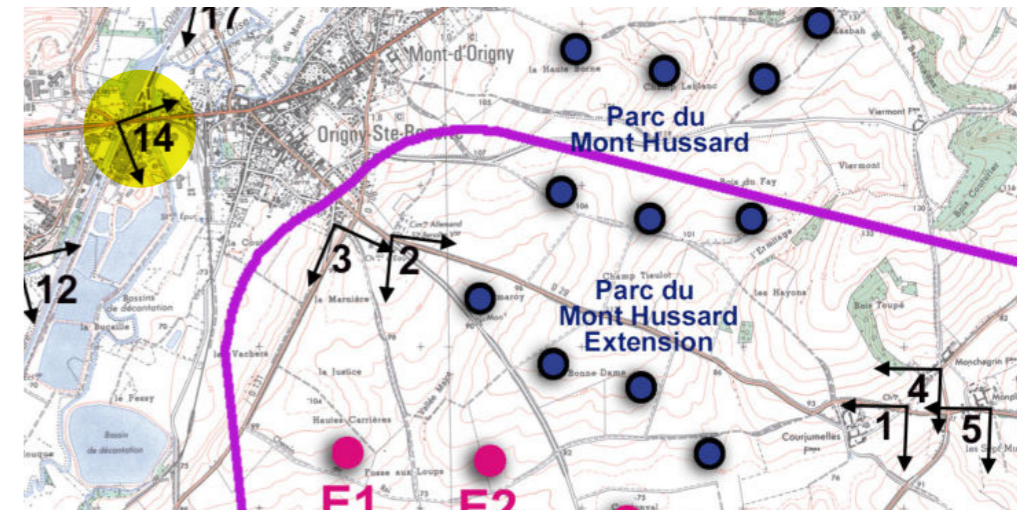


PM 14 - D1029 depuis l'entrée ouest d'Origny-Ste-Benoîte

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : La ville d'Origny-Ste-Benoîte s'inscrit dans la première couronne des communes en prise directe avec le projet. Les pôles de vie se trouvent principalement dans la vallée de l'Oise ou sur les versants opposés au projet. Plusieurs points de vue ont été pris sur la commune. Ce photomontage est pris depuis la D1029, axe majeur du territoire, en entrée ouest de la ville au niveau franchissement de l'Oise. Ce point de vue se trouve par ailleurs sur le tracé d'un chemin de randonnée.

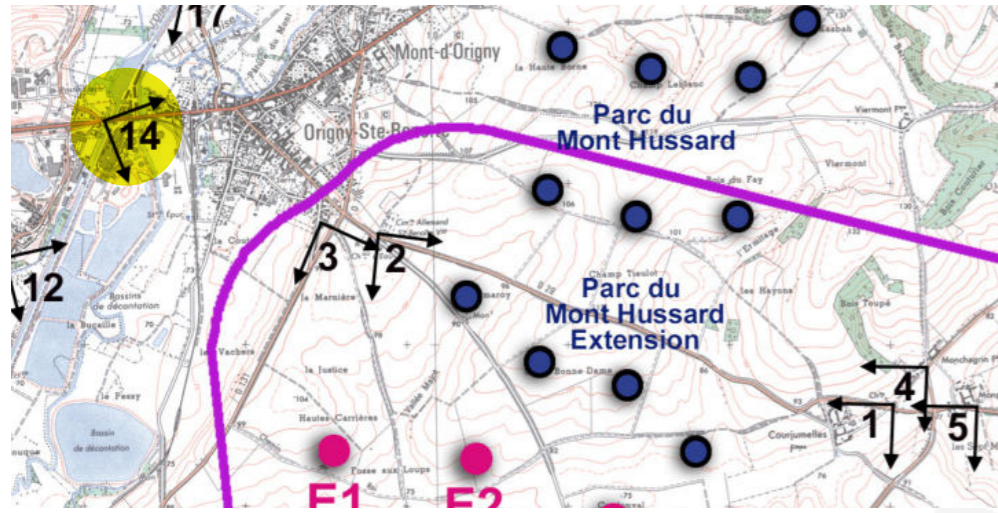
RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet est partiellement visible au-dessus du front bâti présent en avant-plan. Il montre un niveau de perception équivalent au parc du Mont Hussard dans l'axe de la D1029 et du parc de Hauteville dans l'axe de l'Oise.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Faible au regard de la de la perception partielle du projet et d'un panorama déjà marqué par l'éolien.

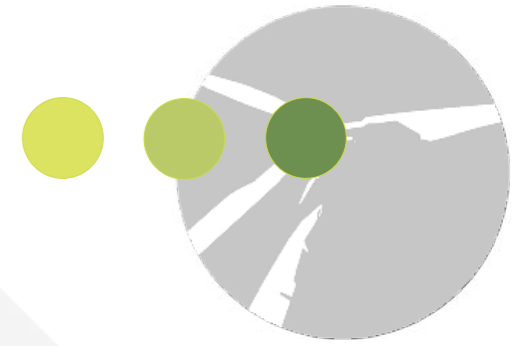


ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 218° RECADRÉ À 200°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 2.41 KM (E1)



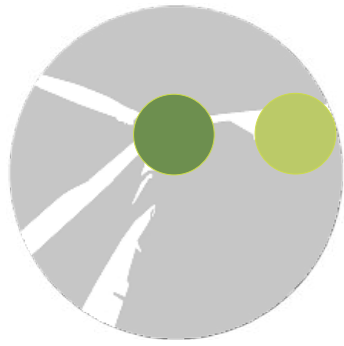


PM 14 - D1029 depuis l'entrée ouest d'Origny-Ste-Benoîte



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



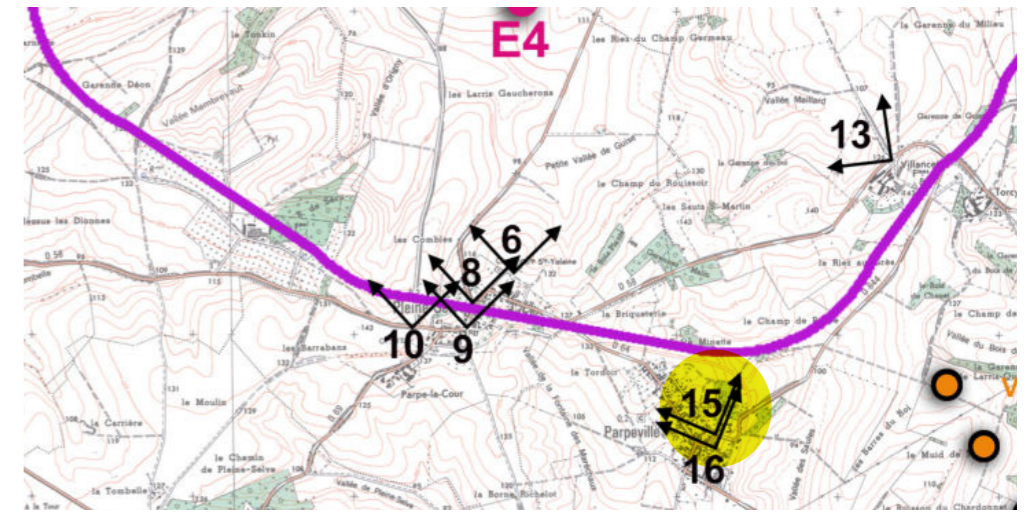


PM 15 - Parpeville de l'entrée du château (MH)

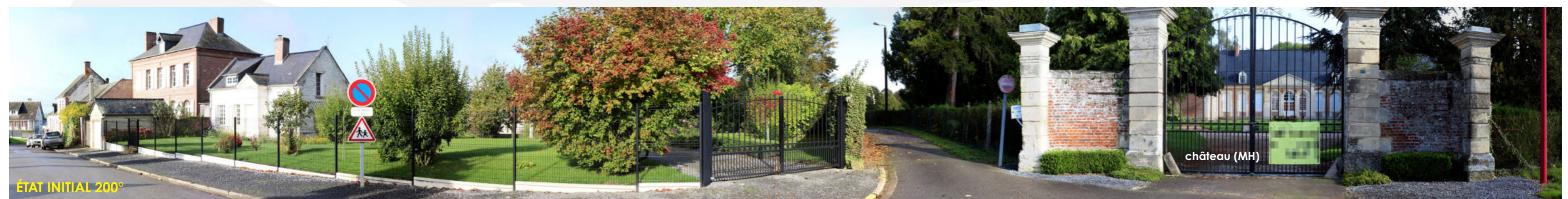
JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : La commune de Parpeville s'inscrit dans la première couronne des communes en prise directe avec le projet. Comme Pleine-Selve, elles se positionne sur les hauteurs du plateau ondulé où se trouve le projet. Par ailleurs, la commune compte un édifice protégé au titre des Monuments Historiques. Le bourg est en grande partie protégé par une ceinture arborée mais quelques perspectives visuelles s'échappent depuis les rues. Plusieurs points de vue ont été pris sur la commune. Ce photomontage est pris depuis les abords du château (MH inscrit).

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet n'est pas visible (filtres arborés successifs).

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Nul (présence de filtres arborés).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 303° RECADRÉ À 200°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 2.88 KM (E4)



ÉTAT INITIAL 200°
parc de Carrière Martin



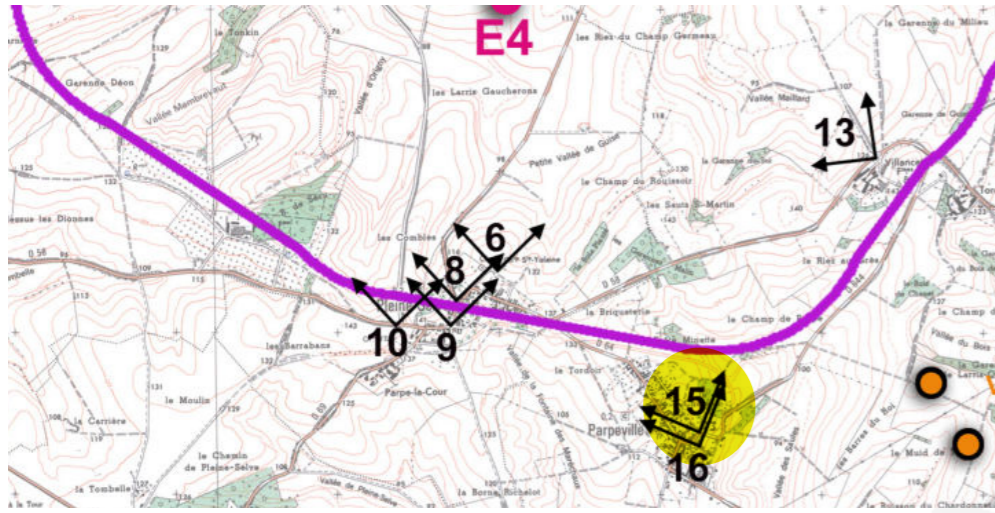
ÉTAT PROJETÉ 200°
parc de Carrière Martin

projet Stes Yolaine et Benoîte (non visible)



ÉTAT PROJETÉ 200° AVEC LES ÉOLIENNES EN COULEUR
parc de Carrière Martin

projet Stes Yolaine et Benoîte



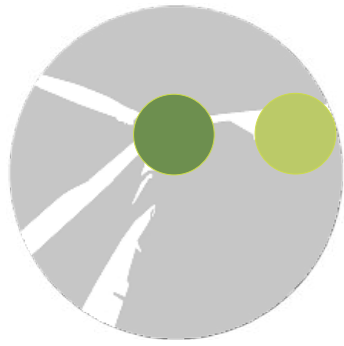
PM 15 - Parpeville de l'entrée du château (MH)



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



projet Stes Yolaine et Benoîte (non visible)



PM 16 - Parpeville depuis le parvis de l'église

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : La commune de Parpeville s'inscrit dans la première couronne des communes en prise directe avec le projet. Comme Pleine-Selve, elles se positionne sur les hauteurs du plateau ondulé où se trouve le projet. Par ailleurs, la commune compte un édifice protégé au titre des Monuments Historiques. Le bourg est en grande partie protégé par une ceinture arborée mais quelques perspectives visuelles s'échappent depuis les rues. Plusieurs points de vue ont été pris sur la commune. Ce photomontage est pris depuis le parvis de l'église qui se trouve sur un léger promontoire.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet n'est pas visible (filtres bâtis + relief).

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Nul (présence de filtres bâtis).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 357° RECADRÉ À 200°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 2.93 KM (E4)





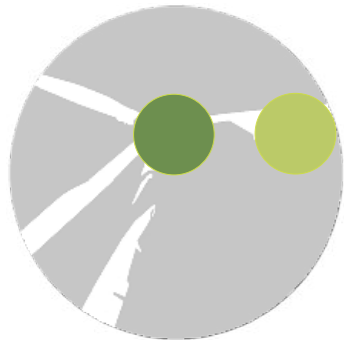
PM 16 - Parpeville depuis le parvis de l'église



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



projet Stes Yolaine et Benoîte (non visible)

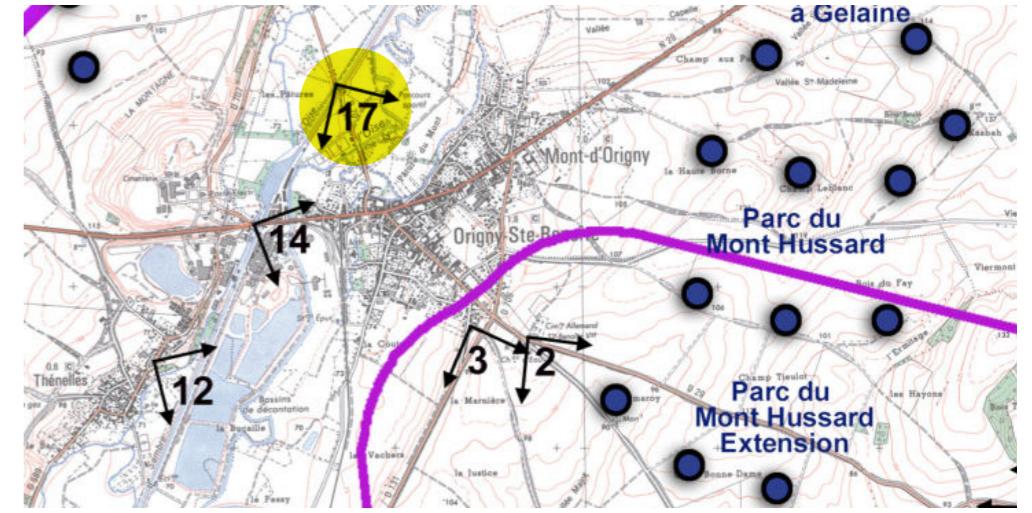


PM 17 - D70 entre Neuville et Origny-Ste-Benoîte

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Cette séquence de la D70 entre Neuville et Origny-Ste-Benoîte (deux communes du périmètre rapproché du projet) se trouve dans le fond de la vallée de l'Oise et du canal de la Sambre à l'Oise. Cette voie locale se trouve ici dans l'axe du projet et est empruntée par un chemin de randonnée longeant la vallée. Le fond de la vallée se montre plutôt arboré mais le profil évasé du versant est de la vallée peut ouvrir des vues sur le plateau où se trouve le projet et le parc du Mont Hussard. A noter que d'après la ZIV, le point de vue se trouve en zone de visibilité.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet n'est pas visible (filtres arborés successifs).

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Nul (présence de filtres arborés).



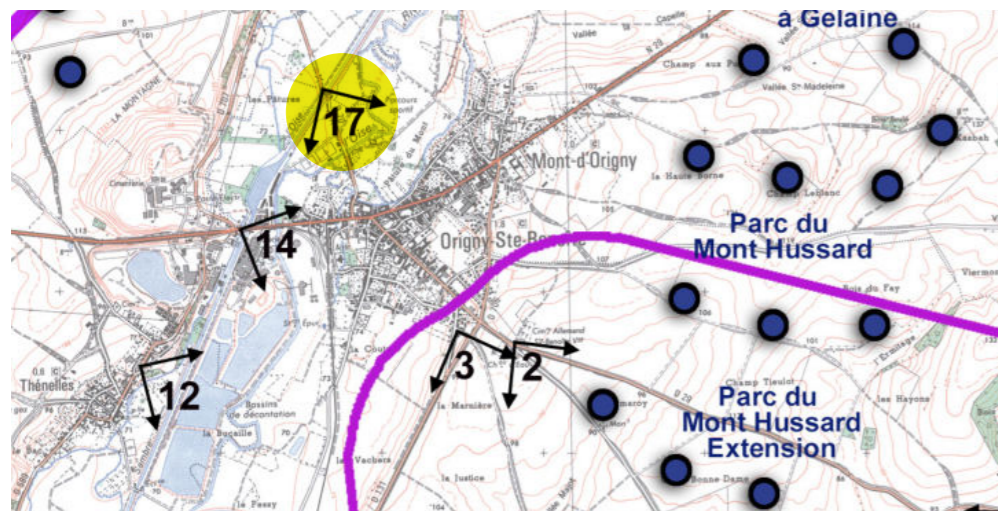
ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 207° RECADRÉ À 200°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 2.99 KM (E1)



projet Stes Yolaine et Benoîte (non visible)

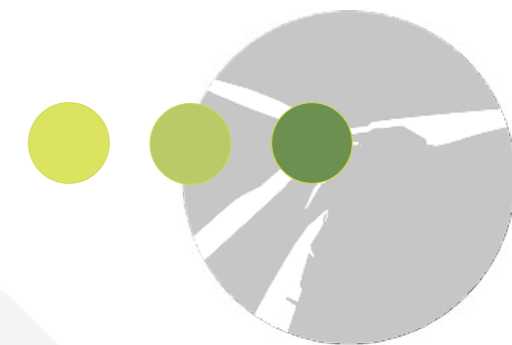


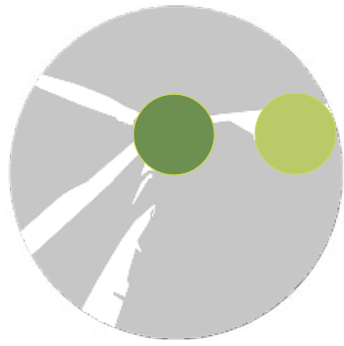
projet Stes Yolaine et Benoîte



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°

PM 17 - D70 entre Neuville et Origny-Ste-Benoîte



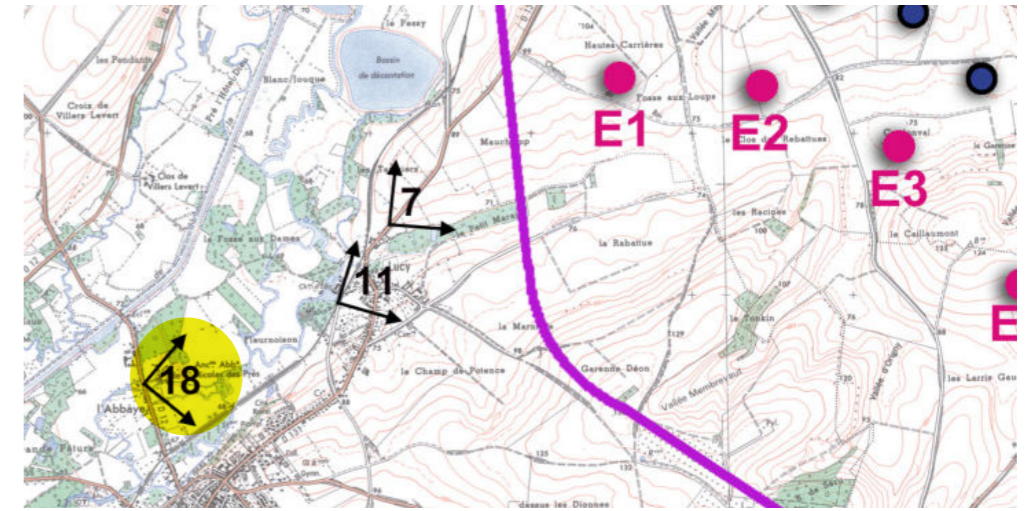


PM 18 - Ribemont - D12 à l'entrée de l'Abbay St-Nicolas des Près (MH)

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Ribemont s'inscrit dans le périmètre rapproché du projet et est implantée dans la vallée de l'Oise ainsi que sur le versant est de la vallée dos au projet. La commune compte plusieurs édifices protégés au titre des Monuments Historiques dont une ancienne abbaye se trouvant au nord à l'écart du bourg. Ce point de vue a été réalisé dans l'axe de l'allée d'accès au site qui est orientée vers le projet.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet n'est pas visible (filtres arborés, bâtis et relief de la vallée).

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Nul (présence de filtres visuels divers).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 253° RECADRÉ À 200°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 3.45 KM (E1)



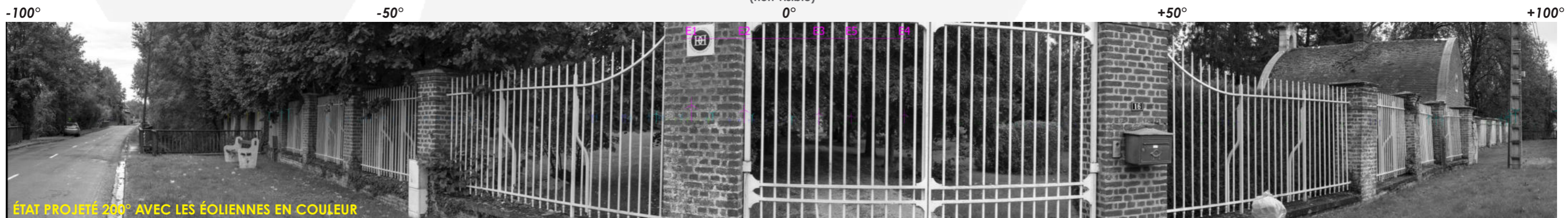
ÉTAT INITIAL 200°



ÉTAT PROJETÉ 200°

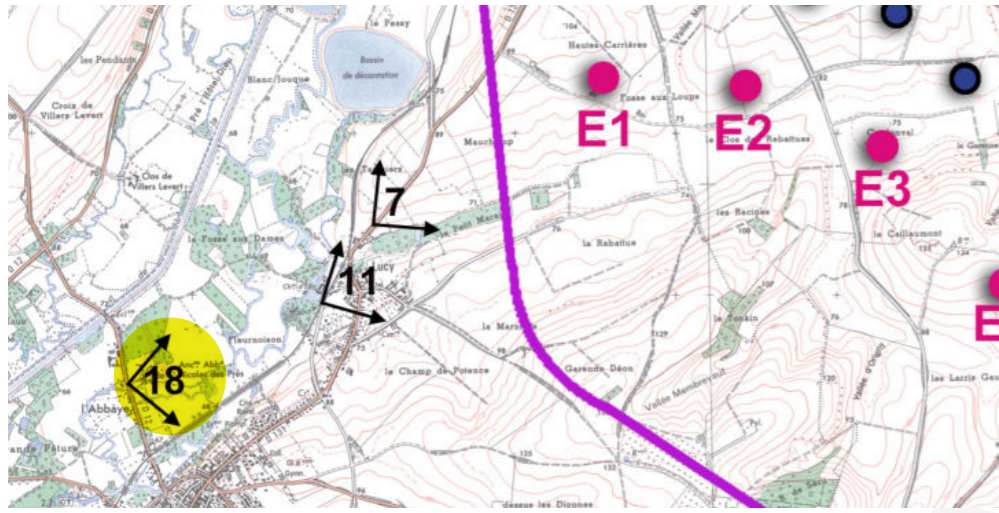
CADRAGE 50°

projet Stes Yolaine et Benoîte
(non visible)
0°



ÉTAT PROJETÉ 200° AVEC LES ÉOLIENNES EN COULEUR

projet Stes Yolaine et Benoîte



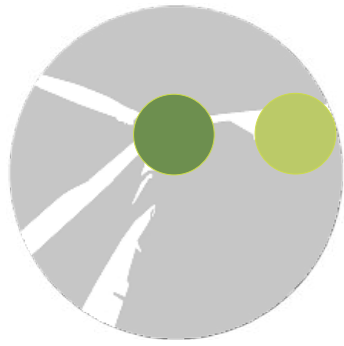
PM 18 - Ribemont - D12 à l'entrée de l'Abbay St-Nicolas des Près



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



projet Stes Yolaine et Benoîte (non visible)

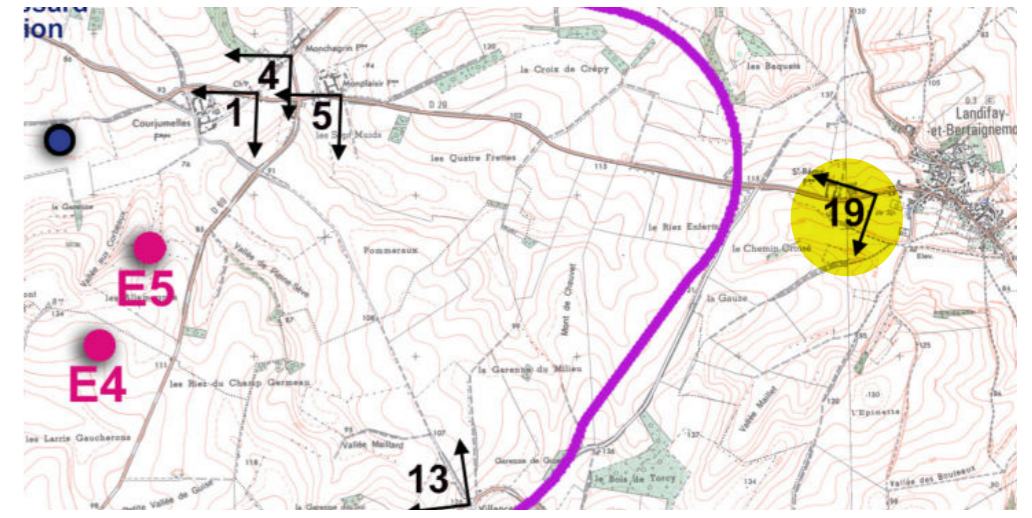


PM 19 - D29 en sortie ouest de Landifay-et-Bertaignemont

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Landifay-et-Bertaignemont s'inscrit dans le plateau ondulé où se trouve le projet et en limite est de son périmètre rapproché. La commune est traversée par la D29, axe secondaire traversant le plateau du projet et du parc du Mont Hussard.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet est partiellement visible depuis ce point de vue. En effet, seule l'éolienne E4 est visible dans l'axe de la D29. Les autres éoliennes sont masquées par l'habitation et son patrimoine arboré située au premier plan du panorama. Les effets d'ondulations du relief limitent les covisibilités à quelques pales avec le contexte éolien existant (parcs de Carrière Martin et de Mont Benhaut).

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Faible au regard de la distance au projet, des effets d'ondulations et de la perception partielle du projet.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 246° RECADRÉ À 200°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 4.44 KM (E5)



ÉTAT INITIAL 200°

parc Mont Benhaut



ÉTAT PROJETÉ 200°

CADRAGE 50°

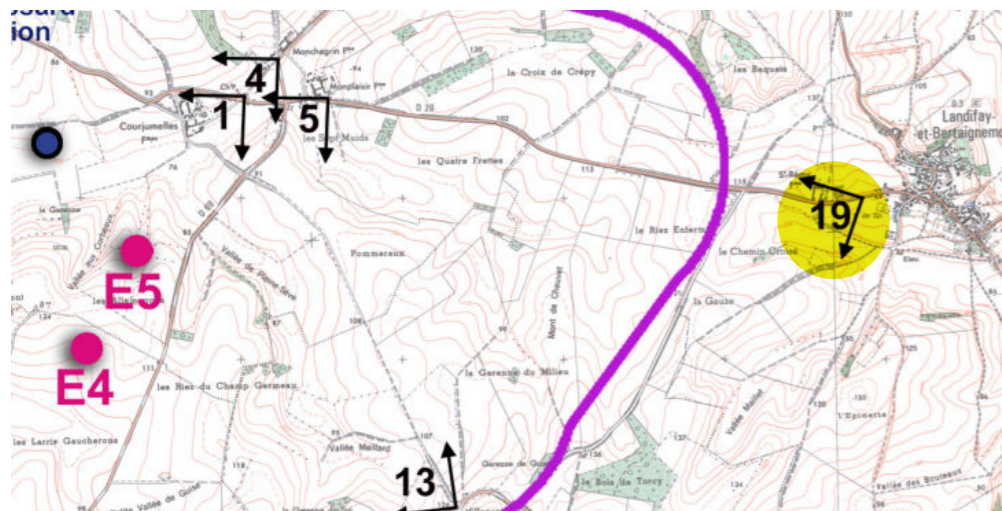
parc de Carrière Martin
 E4
 projet Stes Yolaine et Benoîte



ÉTAT PROJETÉ 200° AVEC LES ÉOLIENNES EN COULEUR

projet Stes Yolaine et Benoîte

parc Mont Benhaut parcs de Carrière Martin et Vieille Carrière parcs du Mont Hussard et son extension parcs de la Mutte, Fontaine du Berger et de Puisieux-Clanlieu



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°

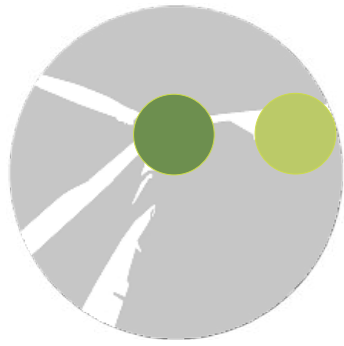
PM 19 - D29 en sortie ouest de Landifay-et-Bertaignemont



parc de Carrière Martin

E4

projet Stes Yolaine et Benoîte

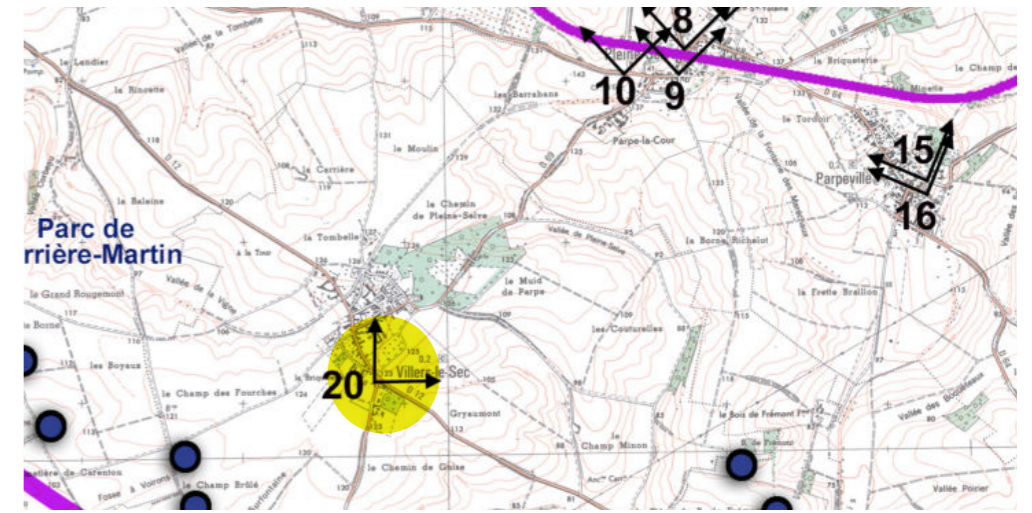


PM 20 - D12/D69 en entrée sud de Villers-le-Sec

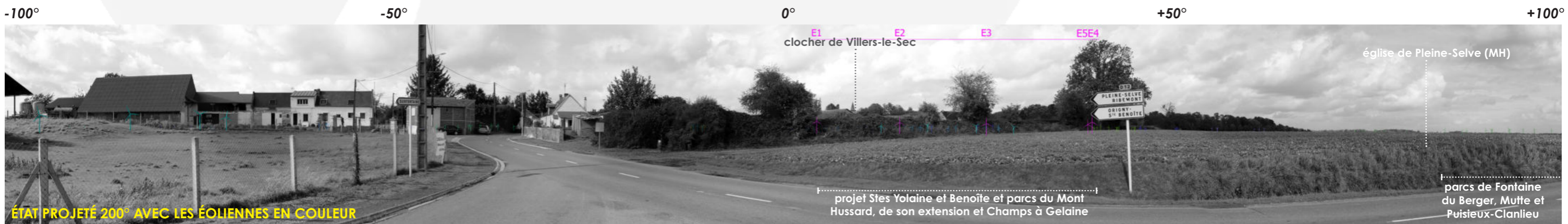
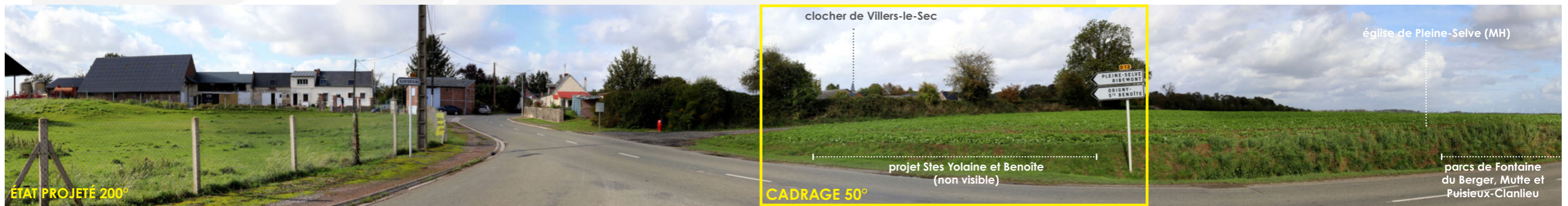
JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Villers-le-Sec s'inscrit dans le plateau ondulé où se trouve le projet et en limite sud de son périmètre rapproché. Les paysages au sud de la commune sont marqués par plusieurs parcs éoliens et quelques parcs sont aussi visibles au nord de la commune. D'après l'étude d'encerclement réalisée dans l'état initial, l'angle théoriquement occupé par l'éolien pour la commune est de 253°. Par conséquent, un point de vue a été pris depuis les franges sud du bourg pour voir si le projet générerait un angle visuel supplémentaire.

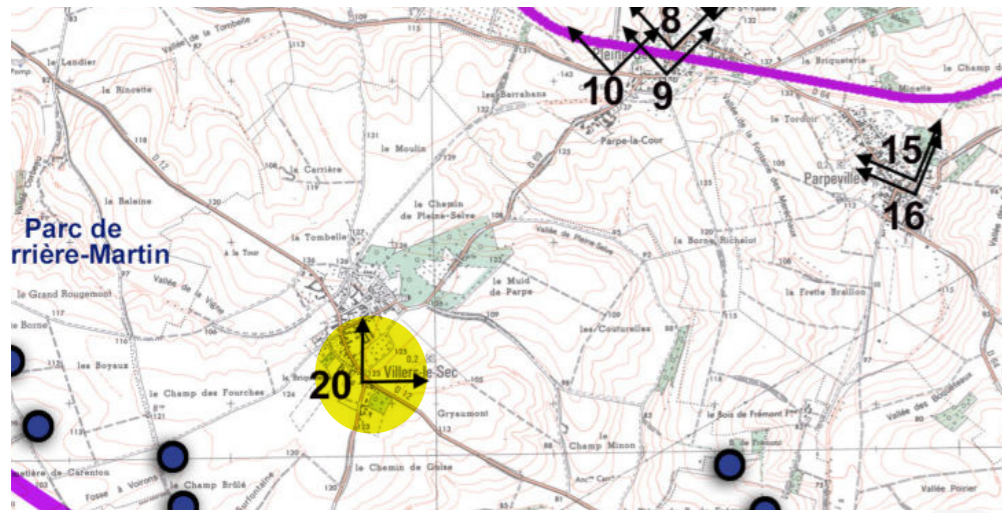
RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet n'est pas visible depuis ce point de vue et ne génère donc pas d'angle visuel supplémentaire par rapport au contexte existant.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Nul.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 282° REACDRÉ À 200°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 4.46 KM (E4)



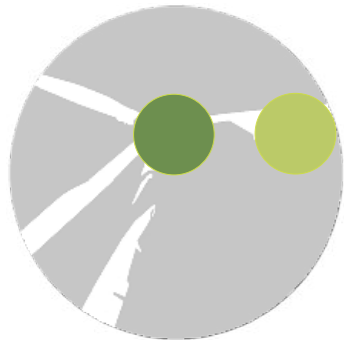


PM 20 - D12/D69 en entrée sud de Villers-le-Sec



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



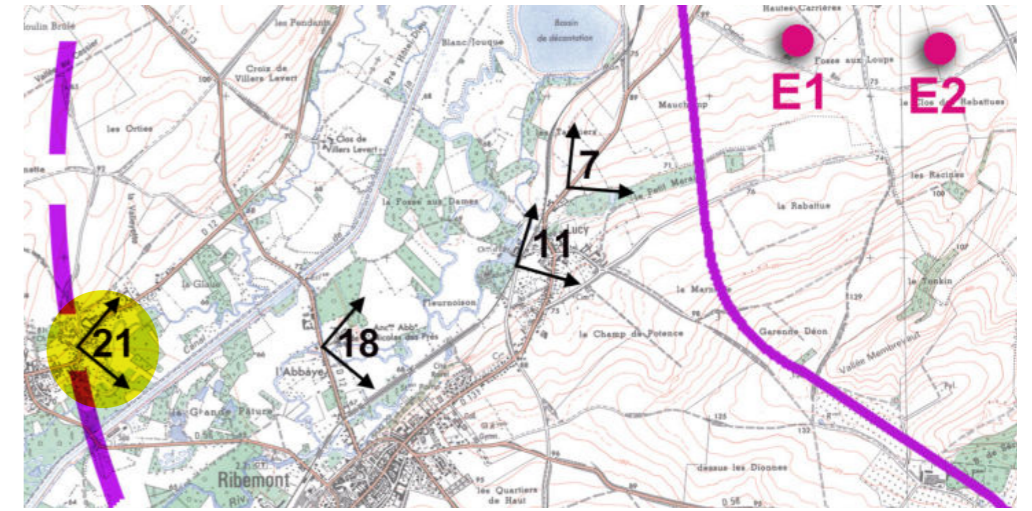


PM 21 - Sissy - D12 depuis les abords de la Chapelle des Dormants (MH)

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : La commune Sissy s'inscrit dans la limite du périmètre rapproché et est implantée sur les franges nord de la vallée de l'Oise et du canal de la Sambre à l'Oise. Une partie du bourg se trouve sur le versant de la vallée tourné vers le projet et notamment la chapelle des Dormants, édifice protégé au titre des Monuments Historiques. Par ailleurs, la commune est aussi parcourue par un chemin de randonnée.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet n'est pas visible depuis ce point de vue (présence de relief en interface et de filtres bâtis).

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Nul.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 223° RECADRÉ À 200°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 4.78 KM (E1)

Chapelle des Dormants (MH)



ÉTAT INITIAL 200°

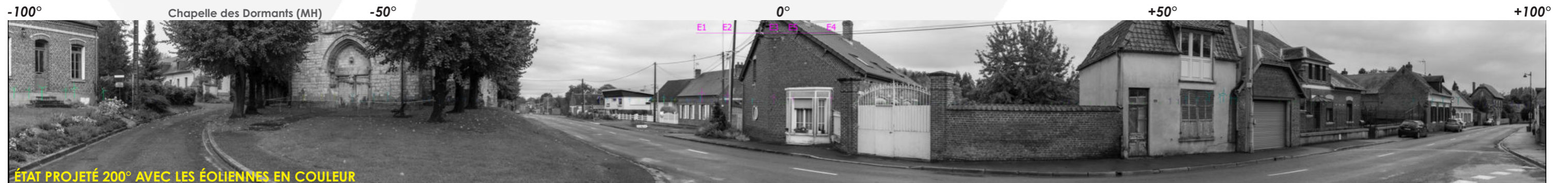
Chapelle des Dormants (MH)



ÉTAT PROJETÉ 200°

CADRAGE 50°

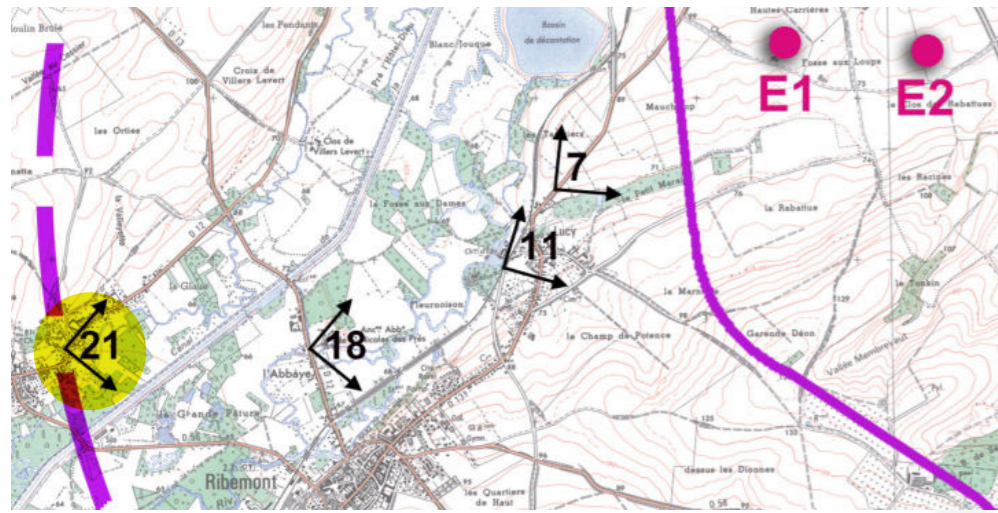
.....|
 projet Stes Yolaine et Benoîte
 (non visible)



ÉTAT PROJETÉ 200° AVEC LES ÉOLIENNES EN COULEUR

.....|
 projet Stes Yolaine et Benoîte
 et parc du Mont Hussard

.....|
 parcs de Fontaine du Berger,
 Mutte et Puisieux-Clanlieu

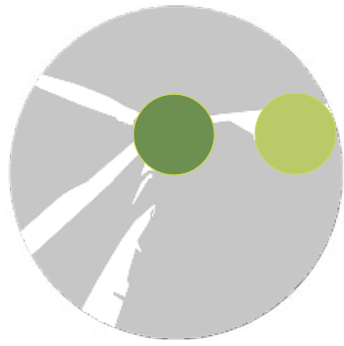


PM 21 - Sissy - D12 depuis les abords de la Chapelle des Dormants (MH)



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



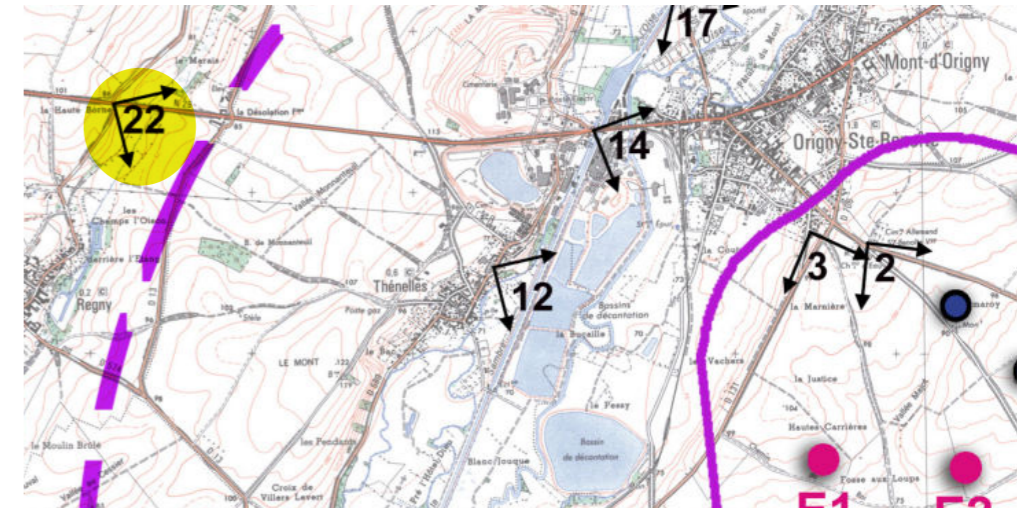


PM 22 - D1029 au nord de St-Quentinois

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : La D1029 est un des axes majeurs de traversée du territoire reliant St-Quentin à Guise, pôles urbains et patrimoniaux du périmètre d'étude. En suivant les ondulations du relief, cet axe offre des panoramas sur le paysage éolien existant longeant la vallée de l'Oise. Le point de vue est pris entre St-Quentin et Origny-Ste-Benoîte où la D1029 est orientée sur la zone de projet.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Avec les effets d'ondulations du relief et la présence de boisements, le projet est partiellement visible et s'inscrit dans la continuité des parcs du Mont Hussard et de son extension, eux aussi partiellement visibles. Des covisibilités indirectes avec des parcs plus proches s'opèrent comme ceux de la Pâture et du Haut de Correau. De manière plus lointaine, on peut noter des covisibilités avec quelques éoliennes de Carrière Martin et Hauteville.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Faible au regard du contexte éolien, de la perception partielle du projet et de l'absence de rapports d'échelle défavorable.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 136°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 4.88 KM (E1)

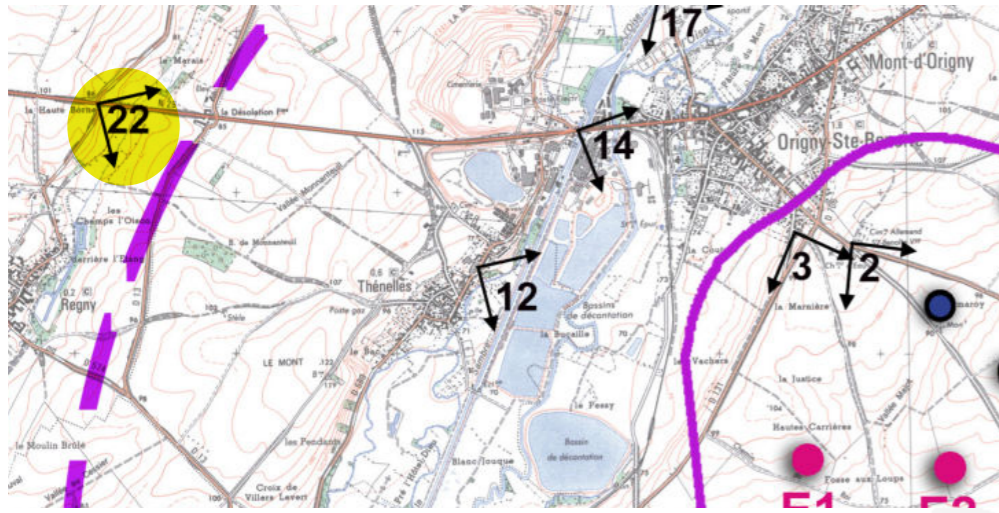


-50°

0°

+50°





PM 22 - D1029 au nord de St-Quentinois



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



parcs du Mont Hussard et de son extension

E5 E2 E3 E1
projet Stes Yolaine et Benoîte

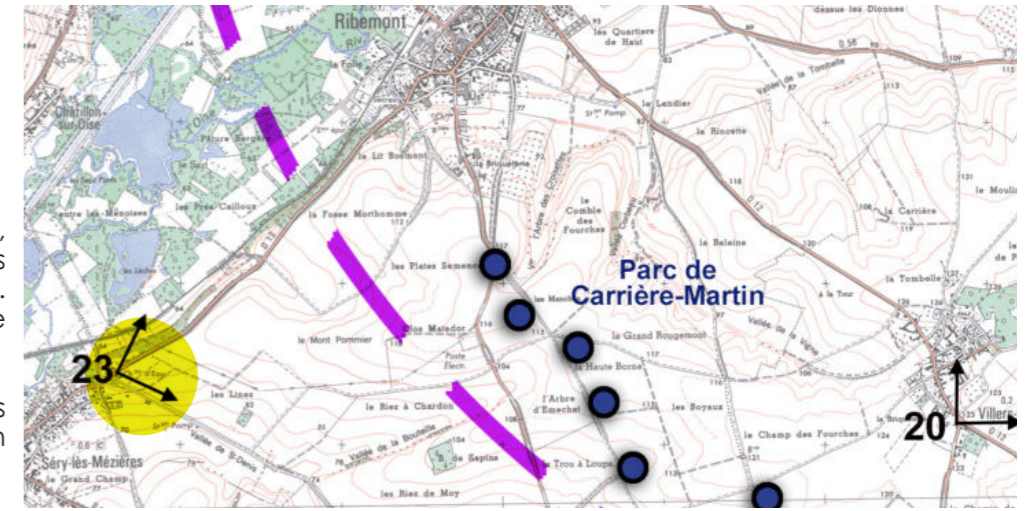


PM 23 - D13 en sortie nord-est de Séry-lès-Mézières

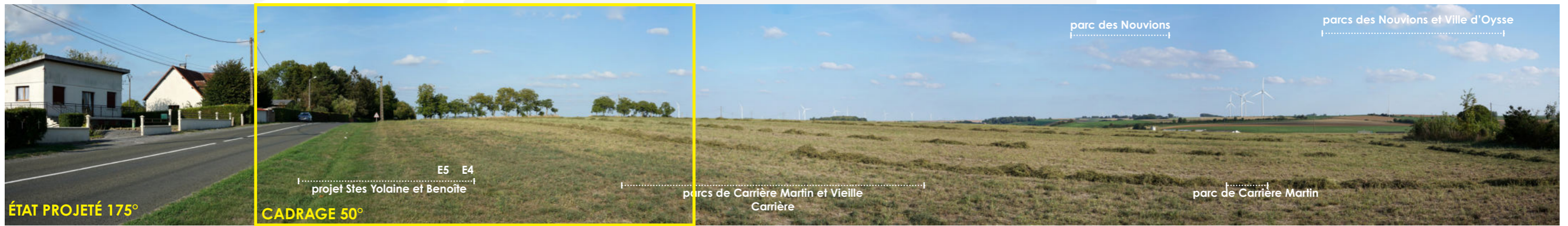
JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : La commune de Séry-lès-Mézières est implantée sur versant sud de la vallée de l'Oise. Ce versant n'est pas tourné vers le projet mais il est longé par la D13 qui offre des échappées et fenêtres visuelles vers la zone de projet notamment depuis les séquences en hauts de versants, ce qui est le cas ici en sortie nord du bourg. La commune se trouve sur le parcours du train touristique de la vallée de l'Oise et est traversée par un chemin de randonnée.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Avec les effets d'ondulations du relief et la présence de boisements, le projet est très partiellement visible dans l'axe de la D13 et en arrière-plan des arbres (seules E5 et E4 sont en partie visible).

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Faible au regard du contexte éolien proche du point de vue et de la perception très partielle du projet.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 175°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 6.88 KM (E1)



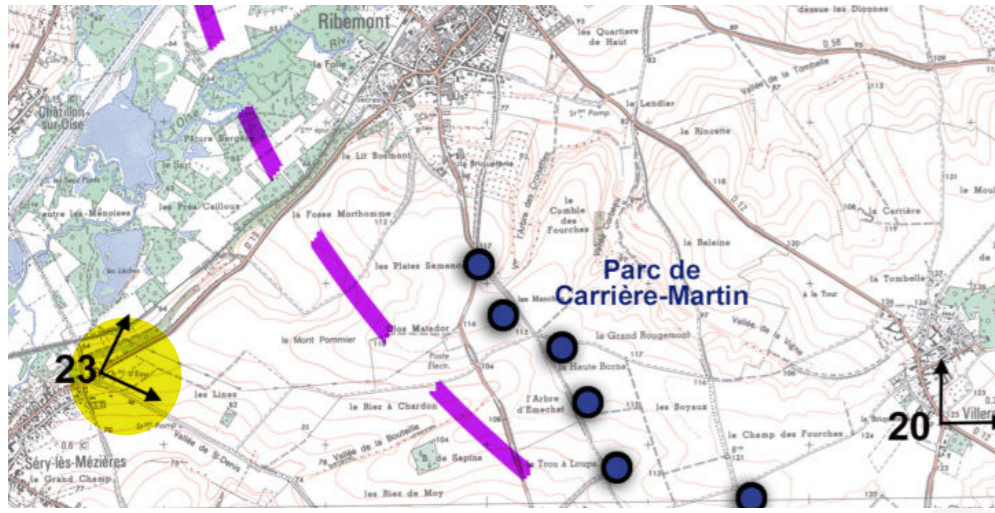
-50°

0°

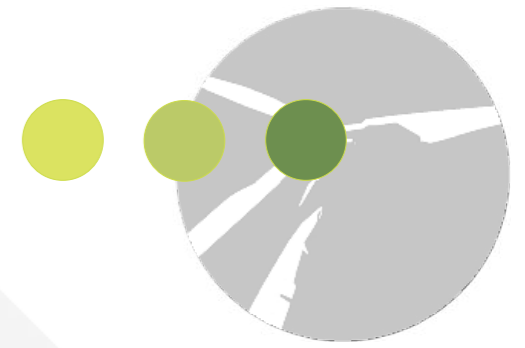
+50°



ÉTAT PROJETÉ 175° COULEUR AVEC AUTRES PROJETS DÉPOSÉS



PM 23 - - D13 en sortie nord-est de Séry-lès-Mézières



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



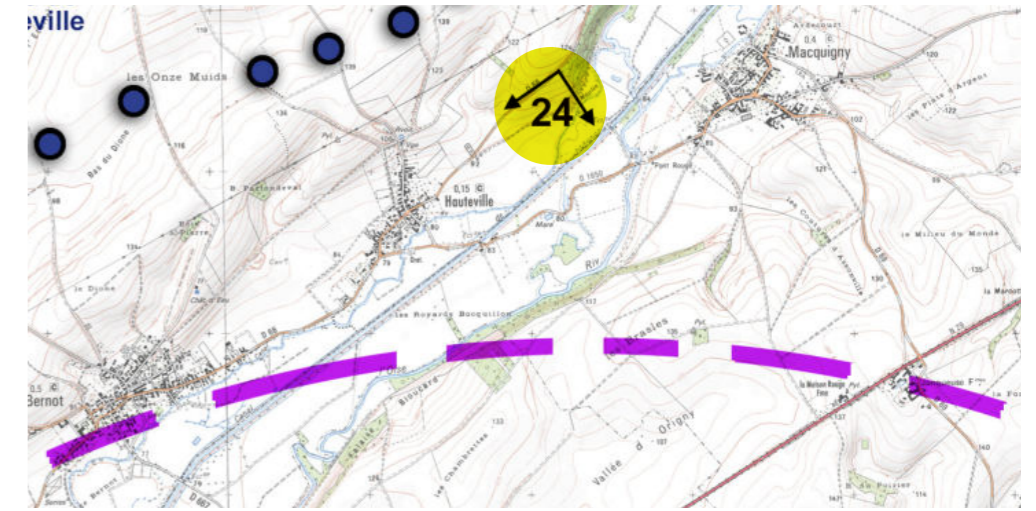


PM 24 - Macquigny ouest depuis la D66 entre Noyales et Hauteville

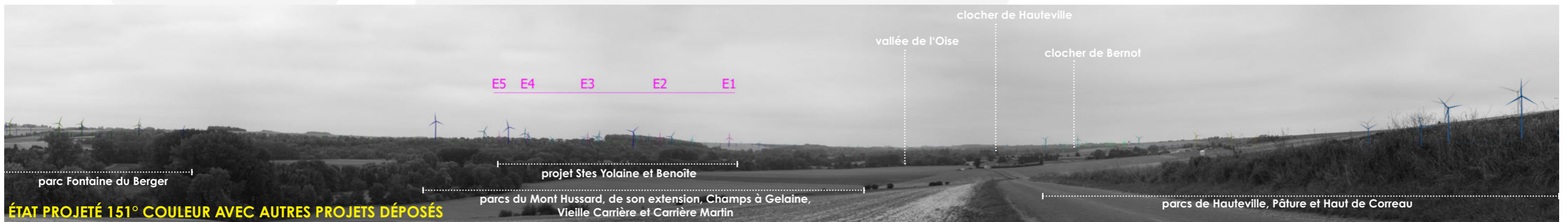
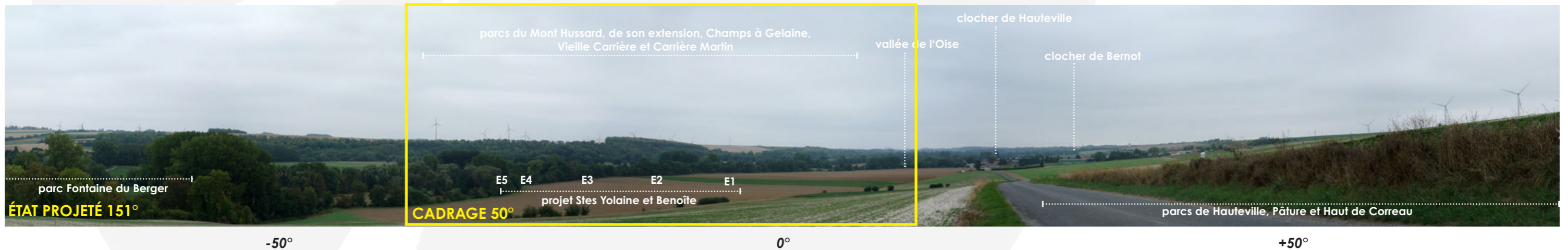
JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : La D66 est axe local qui longe le versant nord de la vallée de l'Oise et qui est orientée vers le projet. Cet axe dessert un certain nombre de bourg positionnés en fond de vallée ou adossés au versant comme Macquigny qui compte un édifice protégé au titre des Monuments Historiques, Noyales et Bernot. Le point de vue ci-dessous est pris entre Macquigny et Noyales, séquence où la vallée se montre évasée et moins occupée par les boisements que sur d'autres séquences plus au sud.

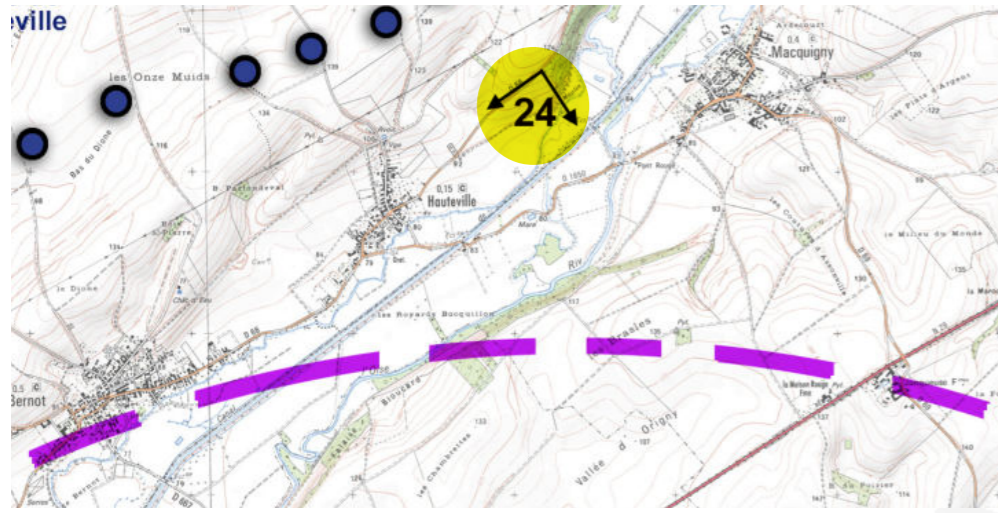
RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet émerge entre les parcs du Mont Hussard et de son extension, et le parc de Vieille Carrière. Le projet ne génère pas d'angles supplémentaires occupés par l'éolien ni de surplomb par rapport à la vallée. Des covisibilités s'opèrent avec d'autres pôles éoliens comme celui de Hauteville, Pâture et Haut de Correau.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Faible au regard du contexte éolien pré-existant dans le panorama.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 151°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 7.51 KM (E2)





PM 24 - Macquigny ouest depuis la D66 entre Noyales et Hauteville



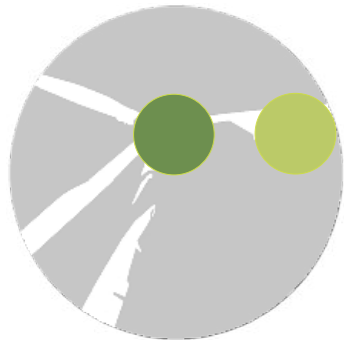
VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



vallée de l'Oise

E5 E4 E3 E2 E1
 projet Stes Yolaine et Benoîte

parcs du Mont Hussard, de son extension, Champs à Gelaine, Vieille Carrière et Carrière Martin

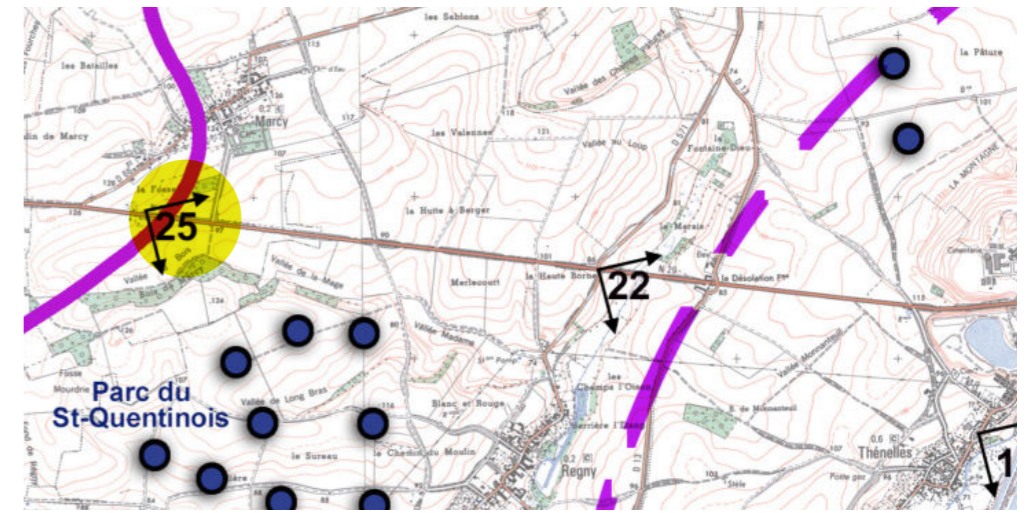


PM 25 - Marcy sud depuis la D1029

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : La commune de Marcy se trouve le long de la D1029, axe majeur du territoire. Cette voie est directement axée vers le projet et elle relie le pôle urbain de St-Quentin à Origny-Ste-Benoîte. Par ailleurs, le bourg compte un édifice protégé au titre des Monuments Historiques qui se trouve en frange sud du bourg.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet émerge de la ligne d'horizon dans la continuité des parcs du Mont Hussard et de son extension. Le projet étend légèrement les angles déjà occupés par l'éolien. Des covisibilités s'opèrent avec d'autres parcs éoliens comme ceux de St-Quentinois (au premier plan), Hauteville, Pâturage, Haut de Correau et Fontaine du Berger.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Faible au regard du contexte éolien pré-existant dans le panorama, de sa cohérence avec le pôle éolien proche et sa position en arrière-plan.



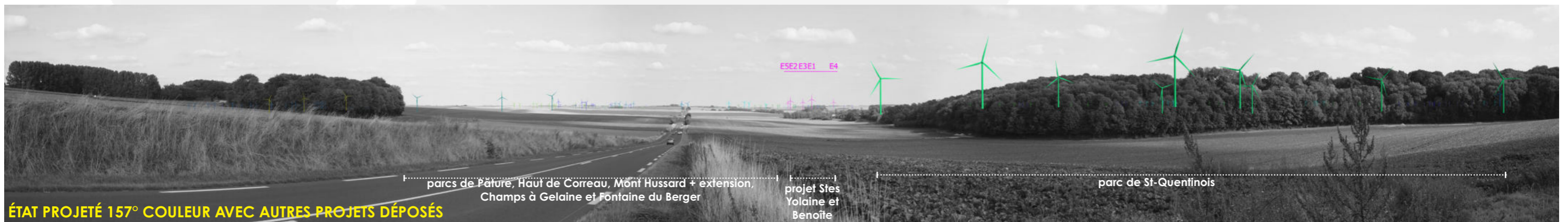
ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 157°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 7.53 KM (E1)

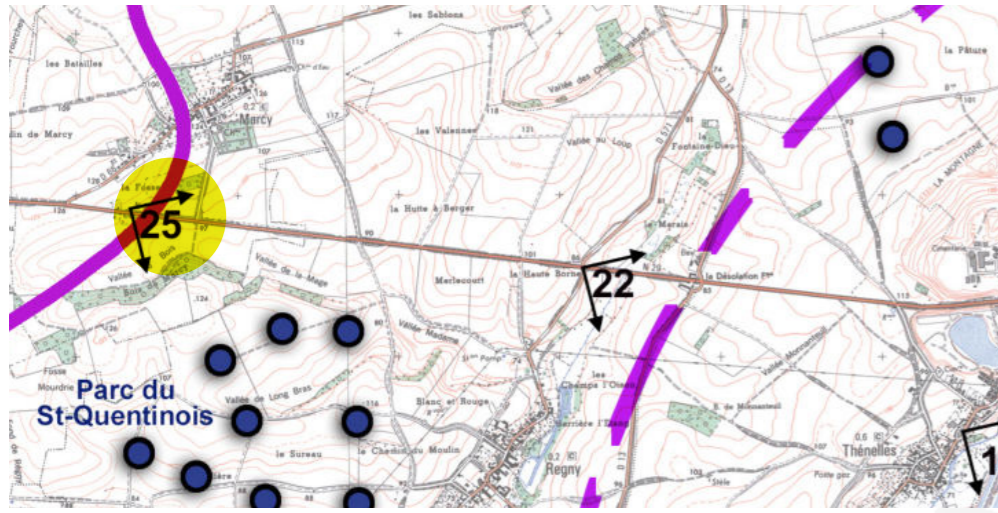


-50°

0°

+50°





PM 25 - Marcy sud depuis la D1029



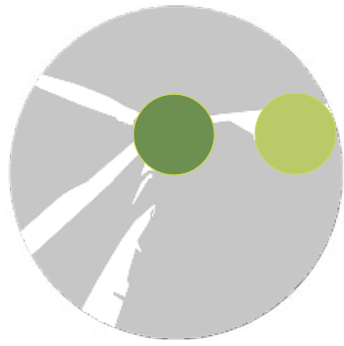
VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



parcs de Pâture, Haut de Correau, Mont Hussard + extension,
Champs à Gelaine et Fontaine du Berger

E2/5 E3 E1 E4
projet Stes Yolaine et Benoîte

parc de St-Quentinois

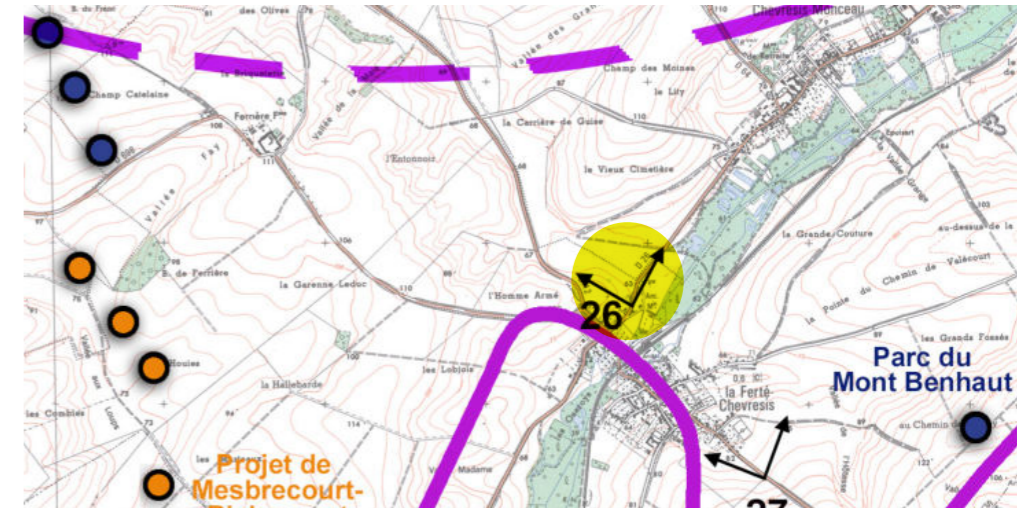


PM 26 - La Ferté-Chevresis nord depuis la D26

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : La commune de Ferté-Chevresis est implantée sur les franges nord de la vallée du Péron, affluent de la Serre. Cet affluent est peu profond et l'habitat occupe le fond de vallée ainsi que les versants nord et sud du Péron. La commune ressort en zone de visibilité d'après la ZIV. Deux points de vue ont été réalisés. Ce point de vue a été pris au nord au croisement de la D26 et de la D12, en sortie de bourg.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet n'est pas visible grâce aux effets de bombements du relief du versant de la vallée.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Nul.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 180°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 7.59 KM (E4)



-50°

0°

+50°

